

ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI

de Guadeloupe, Guyane, Martinique,
Mayotte et La Réunion



NOVEMBRE 2021



ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES ET EPCI

de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion

L'année 2020 est marquée par le coup d'arrêt imposé par la crise sanitaire.

Le début de l'année 2020 affiche une forte dégradation des économies, directement liée à la crise sanitaire et aux mesures de restrictions. Celles-ci ont dans un premier temps été uniformes avant d'être adaptées à chaque territoire.

Dans un environnement économique caractérisé par le poids important du secteur public, celui-ci a joué son rôle d'amortisseur économique et social.

Objectif

Il s'agit de dégager les principales tendances des comptes des années 2016 à 2020 des communes et des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) des cinq départements d'Outre-mer pour réaliser un état des lieux des grands équilibres financiers consolidés des collectivités locales (communes et intercommunalités) des départements de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion, chacun identifié séparément.

L'analyse porte sur la période 2016-2020 et démontrera que 2020 est une année inédite.

Ce travail est destiné à un public d'élus pour mettre à leur disposition des indicateurs financiers de cadrage, utiles à leurs prises de décision. Il s'inscrit dans la continuité des premières analyses financières sur les départements d'Outre-mer des années 2019 et 2020 réalisées par l'AMF.

Périmètre de l'analyse

L'analyse porte sur l'ensemble des comptes de gestion agrégés des communes d'une part, et des EPCI à fiscalité propre d'autre part, et cela pour chaque département. S'agissant d'une analyse portant sur les comptes de gestion, les restes à réaliser¹ sur la gestion de l'année n'ont donc pas été pris en compte.

Seuls les budgets principaux de l'ensemble des communes et des EPCI pour chacun des départements d'Outre-mer ont été étudiés.

Les comptes de gestion étudiés portent sur l'exécution au 31 mars et tels que communiqués à l'AMF par la Direction générale des finances publiques (DGFIP). Ces analyses sont complétées de certains éléments des études réalisées par l'Agence française de développement.

Les conclusions de l'analyse s'appliquent à l'ensemble des budgets de toutes les communes et à l'ensemble des EPCI. Les analyses financières commune par commune ou EPCI par EPCI n'ont pas été réalisées.

Enfin, l'analyse proposée ne porte pas encore sur les comptes des collectivités de Nouvelle-Calédonie, de Polynésie, Saint-Pierre et Miquelon, Saint-Barthélemy, Wallis et Futuna.

¹ Les restes à réaliser correspondent aux dépenses engagées mais non mandatées sur l'exercice et, aux recettes certaines qui n'ont pas donné lieu à l'émission d'un titre sur l'exercice. Ces restes à réaliser s'ajoutent cependant au résultat de l'exercice budgétaire, ainsi qu'aux résultats des exercices antérieurs.

Communes et intercommunalités de Guadeloupe

La Guadeloupe se situe à 6 700 km de la métropole, au cœur de l'arc des Antilles. La Guadeloupe a pour chef-lieu la ville de Basse-Terre.

Au 1^{er} janvier 2020, elle compte 32 communes et 6 établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre.

Le territoire compte 376 879 habitants (0,6% de la population française), et la population est en baisse de 7% depuis 2010.

2020	Indicateurs sociaux		Environnement économique			
	Population (1 ^{er} janvier 2020)	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2020	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux d'inflation	Taux de chômage
Guadeloupe	376 879	-0,1%	1 628	24 922	1%	17%
France + DOM	67 063 703	0,2%	633 208	35 960	0,50%	8%

*Source : INSEE

La Guadeloupe reste marquée par un PIB par habitant très inférieur à la moyenne nationale et une population en décroissance. En Guadeloupe, 34,5 % de la population vit en dessous du seuil de pauvreté national.

Depuis 2013, la population baisse en moyenne de 0,7% par an. Le solde naturel (+ 0,4%) ne compense plus le déficit migratoire de l'archipel qui s'accroît depuis 2008 : il est de -1,1% par an en moyenne entre 2013 et 2018, contre -0,6% de 2008 à 2013. L'indice de fécondité (2,33) est cependant supérieur à la moyenne nationale (1,83).²

L'année 2020 est marquée par le coup d'arrêt imposé par la crise sanitaire liée à la pandémie de la Covid-19. La situation inédite de confinement de la population est à l'origine d'un net recul de l'activité économique.

L'économie de la Guadeloupe est durement touchée par la crise en 2020. Après avoir connu un ralentissement en 2019 (+1,50%) après +2,2 % en 2018, la croissance n'est que de +0,6% en 2020.

La consommation des ménages, déjà ralentie en 2019, est en recul en 2020.

Néanmoins, compte tenu du poids important du secteur non marchand dans l'économie guadeloupéenne et particulièrement du secteur public, celui-ci a joué un rôle d'amortisseur en cette période de crise.

L'ensemble des secteurs est affecté par la crise, notamment le tourisme dont l'activité chute de moitié par rapport à l'année 2019.

² INSEE - L'essentiel sur... la Guadeloupe -4 octobre 2021

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Guadeloupe en 2020

Section de fonctionnement : une progression des dépenses et des recettes

1. Baisse des dépenses réelles de fonctionnement : -1,6% en 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement diminuent de 1,6% en 2020 par rapport à 2019. Cette situation est due notamment à la baisse des achats et charges externes (-9,72%) et des charges financières (-17,86%). La forte baisse des achats et charges externes est notamment due à la fermeture de nombreux services publics locaux pendant le confinement.

Les frais de personnel constituent 69% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une proportion plus élevée qu'au niveau national (50,4%).

Les dépenses de personnel augmentent de 7,75%

entre 2016 et 2020. Elles constituent un facteur important dans la progression des dépenses des communes et confèrent aux charges de fonctionnement une rigidité structurelle réduisant ainsi les marges de manœuvre.

Aux facteurs généraux qui expliquent la croissance de la masse salariale (effectifs importants, relèvement du SMIC, régularisation des statuts des agents, revalorisation du point d'indice, etc.) s'ajoutent la mise en place de plans de titularisation ainsi que l'application de la prime de vie chère versée aux fonctionnaires dans les départements d'Outre-mer.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	563 524	575 018	566 874	579 674	570 379	1,22%	-1,60%
<i>dont achats et charges externes</i>	95 050	99 912	91 939	96 355	86 986	-8,48%	-9,72%
<i>dont frais de personnel</i>	366 887	375 143	380 365	388 625	395 313	7,75%	1,72%
<i>dont charges financières</i>	12 034	11 931	10 560	12 298	10 102	-16,05%	-17,86%

Ainsi en 2020, seuls les frais de personnel progressent de +1,72% au sein des dépenses réelles de fonctionnement.

2. Des recettes réelles de fonctionnement en baisse : -4,6%

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	598 019	581 450	595 450	618 053	589 665	-1,40%	-4,59%
<i>dont impôts et taxes</i>	440 224	422 250	441 511	462 508	448 979	1,99%	-2,93%
<i>dont concours de l'État</i>	101 412	104 988	104 484	102 482	105 360	3,89%	2,81%

Les recettes de fonctionnement se composent pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et de la DGF. En 2020 elles se sont élevées à 589,7 M€.

2.1 Fiscalité

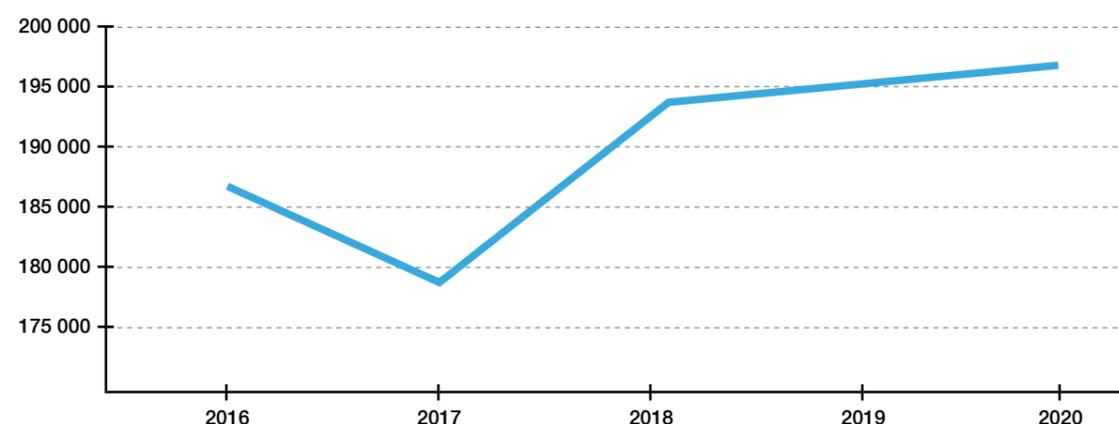
La baisse des recettes provient pour l'essentiel des recettes fiscales perçues qui atteignent 448,9 M€, soit une variation de -2,93% par rapport à

2019. Elles sont en grande partie constituées de la taxe d'habitation et des taxes foncières (foncier bâti et foncier non bâti). Au total, la perte est de 13,2 M€ en 2020 :

K€	2019	2020	Pertes de recettes
Impôts et taxes	462 508	448 979	13 259

Le produit de l'octroi de mer représente 33% des recettes fiscales³ et augmente de 1,1% en 2020 :

COMMUNES DE GUADELOUPE : ÉVOLUTION DU PRODUIT DE L'OCTROI DE MER (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Produit de l'octroi de mer	186 052	179 448	192 216	193 885	195 303	4,97%	+1,1%

À noter que la Martinique et la Guadeloupe sont considérées pour la perception de la taxe, comme un territoire unique, le marché unique antillais.

La taxe d'octroi de mer est assise sur les importations de marchandises. Les montants de cette taxe varient en fonction de l'activité économique, et peuvent donc tirer à la hausse ou à la baisse une partie du budget des collectivités.

Concernant les taxes foncières, les exonérations et abattements imposés mais non-compensés par l'État, ainsi que l'étroussure des bases fiscales qui

souffrent d'un défaut d'actualisation ont des effets directs sur le rendement des impôts locaux. Toutefois, des partenariats entre l'administration fiscale et des collectivités ont permis un certain rattrapage fiscal et topographique à partir de l'utilisation d'images aériennes.

Le produit de la taxe sur le foncier bâti augmente de 4,75%. La taxe d'habitation enregistre une légère diminution en 2020 en raison de la réforme de la taxe d'habitation et du gel du taux de taxe d'habitation (TH) à son niveau de 2019.

Taxes foncières et TH - Communes							
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	58 708	58 546	60 887	65 269	65 142	11%	-0,19%
TFB	91 640	94 904	98 389	102 645	107 522	17%	4,75%
TFNB	2 073	1 370	2 280	1 851	1 825	-12%	-1,40%
TOTAL	152 421	154 820	161 556	169 765	174 489	14%	2,78%

³ Source : Rapports de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale 2017, 2018, 2019, 2020 et 2021.

2.2 Ventes de biens et services

En raison du confinement, les services ont été fortement ralentis. La vente de biens et services a ainsi enregistré une baisse de 37,7% :

K€	2019	2020	2020-2019	2020/2019
Ventes de biens et services	18 421	11 488	- 6 933	-37,7%

2.3 Dotation globale de fonctionnement

La DGF des communes de Guadeloupe est en baisse de 13,8 M€ (-13,4%) entre 2014 et 2020. Après avoir atteint son point bas en 2017, elle retrouve une légère augmentation en 2018 (+1,2%), 2019 (+0,6%) et 2020 (+1,5%).

Cela s'explique par les évolutions respectives de la dotation forfaitaire et de la DACOM⁴.

En effet, la dotation forfaitaire est en baisse chaque année, sur l'ensemble de la période. Entre 2014 et 2017, les pertes ont été très fortes, sous l'effet de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). La diminution ralentit ensuite en raison de l'arrêt de la CRFP à compter de 2018. Malgré l'arrêt des prélèvements sur la DGF, la poursuite des baisses est due à la diminution de la population et à l'écrêtement opéré sur la dotation forfaitaire de certaines communes pour financer notamment la hausse de la péréquation nationale.

La DACOM est quant à elle en hausse chaque année sur toute la période. Après deux années d'augmentation moins marquée en 2018 (+4,3%) et 2019 (+2,7%), celle-ci progresse de +5,1% en 2020, sous l'effet de la première étape de la réforme de la DACOM, dont l'objectif est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes ultramarines. La progression de la DACOM constatée sur ces trois années est supérieure aux diminutions supportées sur la dotation forfaitaire, permettant ainsi en 2018, 2019 et 2020 une légère augmentation de la DGF globale.

Sur l'ensemble de la période toutefois, la hausse de la DACOM n'a pas compensé la baisse de la dotation forfaitaire.

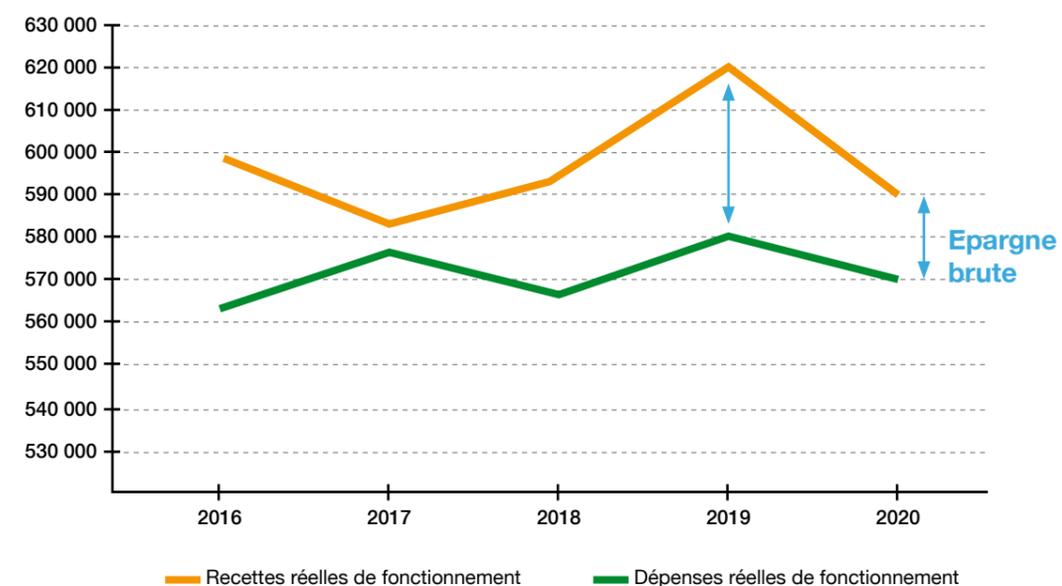
M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014 - 2020
Dotation forfaitaire	75,5	64,2	56,1	51,4	51,0	50,4	49,9	-25,6
DACOM	27,7	29,9	32,2	35,0	36,5	37,5	39,4	+11,7
DGF	103,0	94,1	88,3	86,4	87,4	87,9	89,2	-13,8

3. Évolution de l'épargne brute : déséquilibre structurel en 2020

Un fort effet de ciseaux sur la section de fonctionnement conduit à un effondrement de l'épargne brute qui passe de 34,4 M€ en 2016 à 6,4 M€ en 2017. L'épargne remonte ensuite dès 2018 et en 2019, dans un contexte de croissance des recettes (+2,6%) plus élevée que les dépenses (+1,6%).

L'année 2020, particulière de par son contexte de crise sanitaire, enregistre une baisse des dépenses (-1,6%), ainsi qu'une chute encore plus importante des recettes (-4,6%). La capacité d'autofinancement brute de 19,3 M€ s'inscrit ainsi en baisse de 50% par rapport à 2019.

COMMUNES DE GUADELOUPE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Epargne brute (CAF)	34 495	6 432	28 575	38 379	19 286	-44,09%

2020 est une année de déséquilibre puisque l'épargne brute ne permet pas de couvrir le remboursement des emprunts.

Epargne brute 2020 (1)	19 286 K€
Remboursement en capital de la dette (2)	30 155 K€
(1)-(2)	-10 869 K€

II. Section d'investissement

1. Baisse des recettes d'investissement

Les dotations et subventions représentent 79% des recettes d'investissement, soit un niveau plus élevé (51%).

En 2020, les recettes d'investissement sont en baisse de (-10,7%). À part le FCTVA qui augmente de 5,63% en lien avec l'augmentation des investissements des années précédentes, toutes les recettes d'investissement sont en baisse. Cette

baisse est due à une chute des autres recettes réelles d'investissement (-75,5%). Cette baisse des recettes d'investissements est à rapprocher de l'interruption des investissements en raison du confinement. Ces recettes peuvent comprendre le produit d'opérations sur des immobilisations financières ou sur des opérations pour compte de tiers (exemple : les cessions d'immobilisations).

⁴DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DROM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	80 040	47 116	63 883	87 336	77 946	-2,62%	-10,75%
<i>dont FCTVA</i>	17 171	11 301	11 350	12 726	13 442	-21,72%	5,63%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	59 048	33 702	49 066	63 877	61 881	4,80%	-3,12%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	3 820	2 112	3 467	10 732	2 622	-31,36%	-75,57%

Cette baisse des recettes d'investissements est à rapprocher de l'interruption des investissements en raison du confinement.

2. Chute des dépenses d'investissement en 2020 : -20,4%

93% des dépenses d'investissement sont constituées par les dépenses d'équipement.

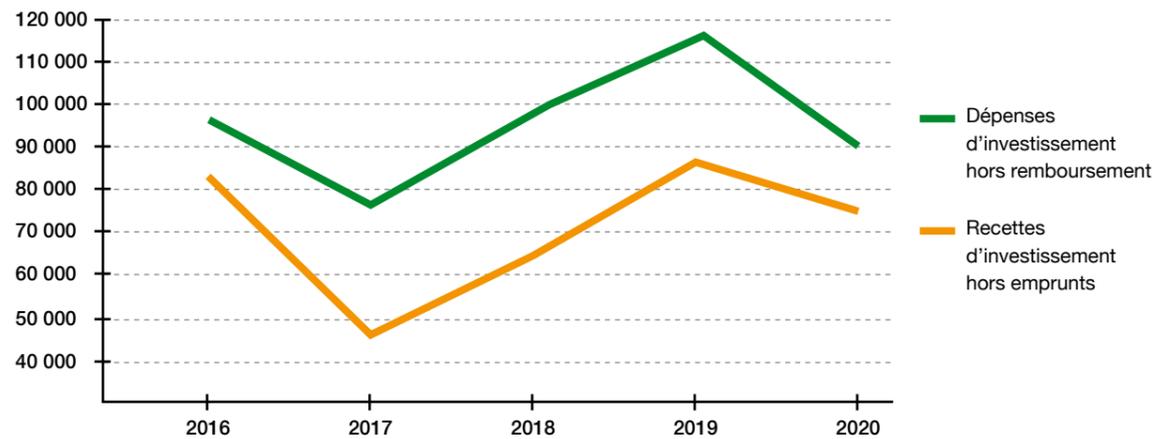
En 2020, l'élan d'investissement du secteur public observé durant les deux années précédentes est freiné par les incertitudes liées au contexte sanitaire.

Ainsi après une progression de (+16,8%) en 2019, celles-ci chutent de plus de 20% en 2020.

L'effondrement de l'épargne ne permet plus de maintenir le rythme des investissements. Les dépenses d'équipement chutent ainsi de plus de 24%.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	94 952	76 700	99 117	115 821	92 161	-2,94%	-20,43%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	92 774	74 785	96 545	112 860	85 690	-7,64%	-24,07%

COMMUNES DE GUADELOUPE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



3. Un endettement élevé mais en diminution

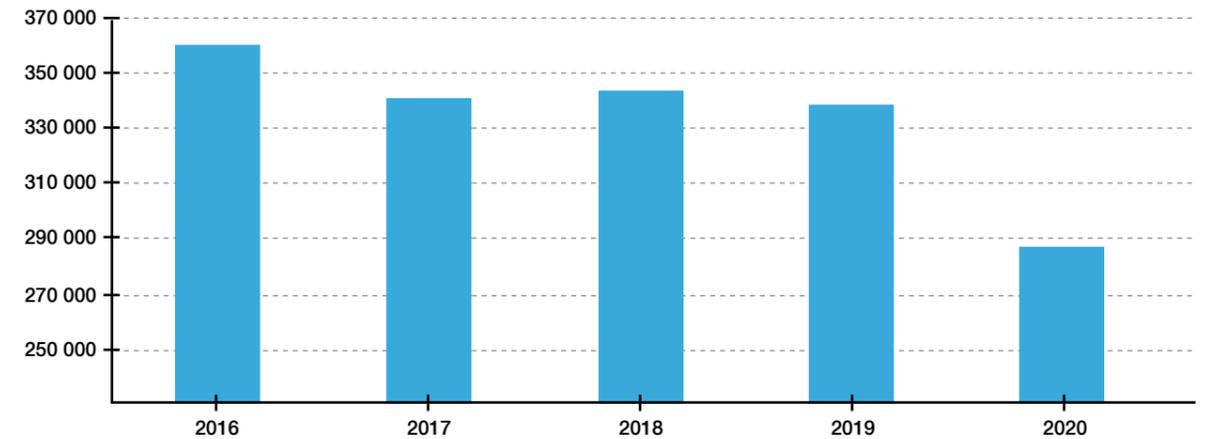
En 2020, la capacité de désendettement⁵ diminue et passe de 8,8 ans à plus de 14 ans en 2020. Ainsi le seuil d'alerte des 12 ans est largement dépassé.

Toutefois, depuis 2016, l'amortissement de la dette est supérieur à l'emprunt souscrit. Sur le

moyen terme, l'encours de dette des communes de Guadeloupe diminue ainsi de plus de 20% entre 2016 et 2020. En 2020, la tendance se renforce avec une forte réduction du recours à l'emprunt (-75%).

⁵ Ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute.

ÉVOLUTION DE L'ENCOURS DE DETTE DES COMMUNES DE GUADELOUPE (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	359 129	341 494	343 472	337 603	285 145	-20,60%

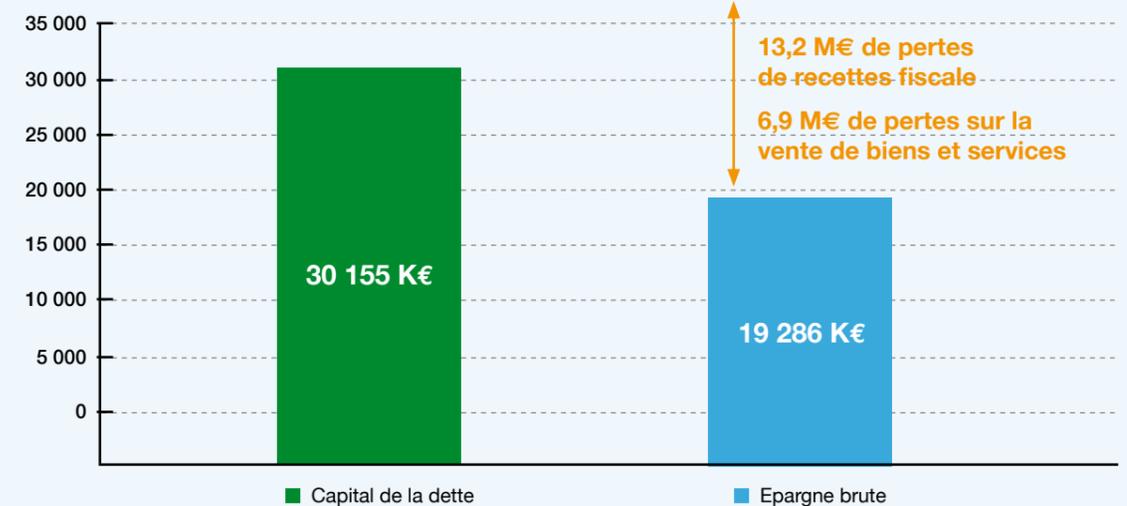
SYNTHÈSE

Pour faire face à la crise sanitaire, les communes de Guadeloupe ont joué un rôle majeur dans le soutien aux acteurs économiques (ménages et entreprises) par le biais d'aides alors que leurs recettes enregistraient dans le même temps une forte baisse (impôt évoluant avec l'activité et recettes tarifaires).

Après une amélioration en 2019, la situation financière d'ensemble des communes de Guadeloupe se dégrade en 2020. L'année 2020 est marquée par l'impact de la crise sanitaire et la chute de l'épargne brute qui ne couvre plus le remboursement en capital de la dette.

Au total, les pertes enregistrées sur les recettes correspondent au manque à gagner sur l'épargne pour couvrir le remboursement de la dette (-13,2 M€ de pertes de recettes fiscales et -6,9 M€ de pertes sur la vente de biens et services) :

COMMUNES DE GUADELOUPE : L'ÉPARGNE BRUTE NE COUVRE PAS LE REMBOURSEMENT ANNUEL DU CAPITAL DE LA DETTE EN 2020 (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Guadeloupe en 2020

La Guadeloupe compte 6 EPCI à fiscalité propre, composés de 5 communautés d'agglomération et d'une communauté de communes.

Un effet de ciseau sur la section de fonctionnement

1. Des dépenses de fonctionnement en hausse : +4,4% en 2020

La hausse des dépenses de fonctionnement en 2020 est principalement due à l'évolution des achats et charges externes qui, après avoir diminué de plus de 2,2% en 2019, augmentent de 6,8% en 2020. Ce poste (entretien et réparations, fournitures, contrats de prestations de services, etc.) représente 54% des dépenses réelles de fonctionnement, soit un poids deux fois plus lourd que la moyenne nationale (27%).

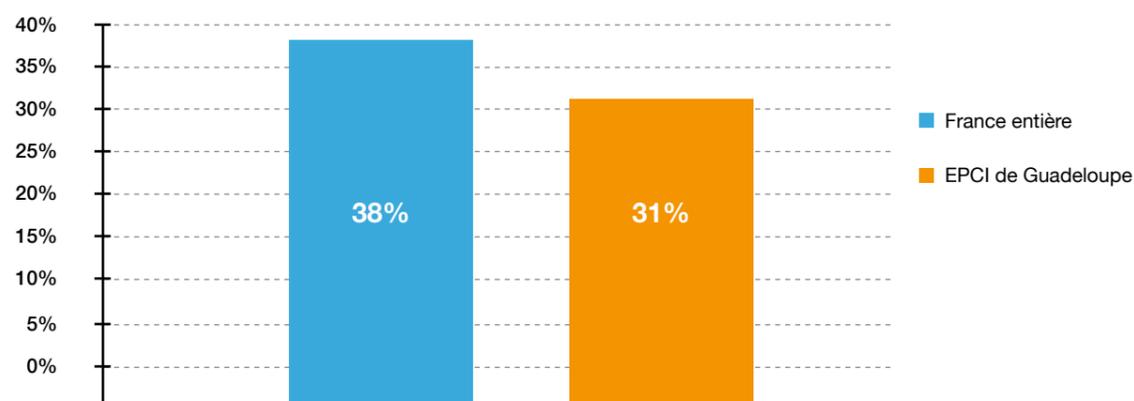
Ces écarts doivent cependant être pondérés par des prix en moyenne plus élevés de plus de 12% en Guadeloupe. En outre, cette augmentation est

en lien avec les dépenses d'investissement certes en diminution (-13% en 2020), mais qui génèrent toujours des frais de fonctionnement représentant entre 1% et 4% du montant de l'investissement.

Les frais de personnel augmentent rapidement, de plus de 26,6% entre 2016 et 2020 avec une progression de 4,2% en 2020.

Cependant, les dépenses de personnel représentent 31% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020, soit une part plus faible que pour les EPCI France entière (38%).

PART DES DÉPENSES DE PERSONNEL DANS LES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (%)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement (DRF)	101 364	107 862	123 260	122 895	128 265	26,54%	4,4%
<i>dont achats et charges externes</i>	44 677	53 661	65 604	64 767	69 160	54,80%	6,8%
<i>dont frais de personnel</i>	31 315	36 483	36 375	38 047	39 657	26,64%	4,2%
<i>dont charges financières</i>	1 300	1 742	1 270	2 285	2 186	68,15%	-4,3%

2. Les recettes de fonctionnement augmentent : +6,3% en 2020

En 2020, les recettes réelles de fonctionnement augmentent de 6,34%. De 2016 à 2019, les recettes réelles de fonctionnement évoluent de la façon suivante :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	111 322	116 556	127 714	130 631	138 919	17,35%	6,34%

2.1 Fiscalité

Le produit des taxes d'habitation et foncières assure 51% des recettes réelles de fonctionnement et près de 81% du produit des impôts et taxes.

En 2020, le produit de la taxe d'habitation (TH) stagne et n'augmente que de 0,39% en lien avec le gel des taux de TH notamment.

Le produit de la taxe foncière augmente de 3,77%. À noter que la hausse de 69% intervenue depuis 2016 est due à l'instauration d'une taxe additionnelle sur le foncier bâti.

Taxes foncières et TH - EPCI

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	28 316	27 997	28 628	29 991	30 109	6%	0,39%
TFB	2 768	3 750	4 340	4 504	4 674	69%	3,77%
TFNB	440	529	550	514	483	10%	-6,03%
CFE	33 125	33 260	35 169	34 174	34 981	6%	2,36%
TOTAL	64 339	65 166	68 608	68 805	70 247	9%	2,10%

La CVAE représente 8% des recettes réelles de fonctionnement et 12% du produit des impôts et taxes. À noter le dynamisme du produit de CVAE sur la Guadeloupe : alors que la CVAE a augmenté sur

la France entière de +16,1% entre 2016 et 2020, la CVAE des EPCI de Guadeloupe augmente de plus de 18,5%.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2016	2020/2019
CVAE	12 917	13 850	13 567	14 779	15 313	18,55%	3,61%

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente 20,5% des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de Guadeloupe.

Malgré les contributions au redressement des finances publiques (CRFP) appliquées jusqu'en 2017, la DGF totale versée aux EPCI de Guadeloupe progresse en 2015. Cette situation est due à la transformation d'une communauté de communes en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2015..

En 2016 et 2017, la DGF est en baisse, sous l'effet des contributions prélevées sur la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI. Cette baisse s'explique aussi par la minoration appliquée

chaque année à la dotation de compensation (DC) pour financer la hausse de la péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale.

Malgré l'arrêt de la CRFP en 2018, la diminution se poursuit en 2018, 2019 et 2020, à un rythme toutefois plus faible. Cette diminution est liée à la baisse de population, à la minoration appliquée à la dotation de compensation et aux contraintes inhérentes à la répartition d'une enveloppe fermée.

En 2020, les EPCI de Guadeloupe enregistrent une baisse de leur DGF de 133 K€.

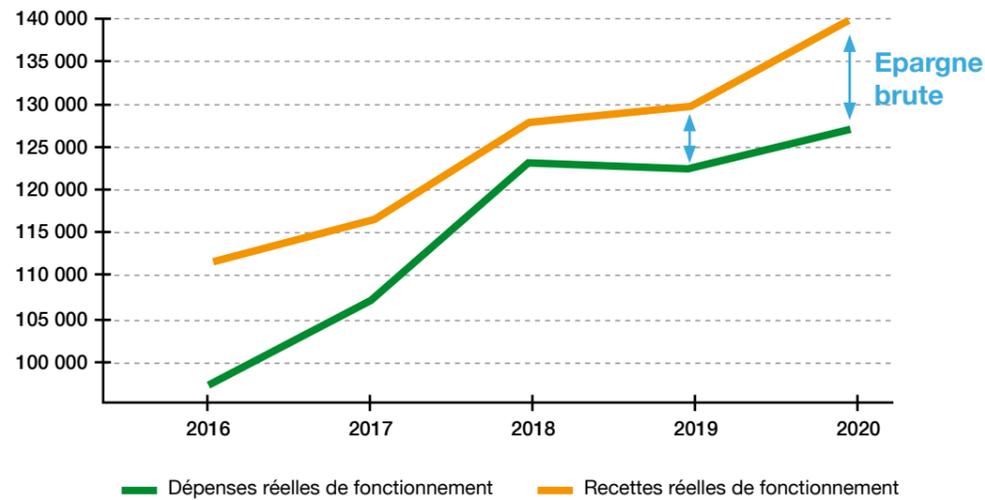
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2015 - 2020
DI	20 746	23 185	20 968	19 709	19 468	19 239	19 276	-3 909
DC	10 142	10 234	10 036	9 757	9 553	9 334	9 164	-1 070
DGF totale	30 888	33 419	31 004	29 466	29 021	28 573	28 440	-4 979

2. Nette augmentation de l'épargne brute en 2020 par rapport à 2019

Compte tenu d'une augmentation de recettes supérieure à celle des dépenses, l'épargne brute augmente nettement en 2020. Cette amélioration des équilibres de la section de fonctionnement a permis

une amélioration de la capacité d'autofinancement des EPCI qui passe de 7,7M€ en 2019 à 10,7 M€ en 2020 soit une croissance de 37,7% :

COMMUNES DE GUADELOUPE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Epargne brute (CAF)	9 958	8 694	4 454	7 735	10 654	6,99%	37,74%

II. Section d'investissement

1. Des recettes d'investissement qui repartent à la hausse

Les recettes d'investissement ont amorcé un redressement qui se confirme en 2020. En baisse en 2017 (-53,9%) par rapport à 2016, celles-ci augmentent de 33,4% en 2018, de 42% en 2019 et 45% en 2020. Cette augmentation est due à la progression des « autres dotations et subventions »

qui représentent 75% des recettes d'investissement hors emprunts. Elles comprennent notamment les subventions reçues de tiers (Europe, État, région, département) pour contribuer au financement des investissements de la collectivité.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	7 019	3 238	4 321	6 134	8 893	26,70%	44,98%
<i>dont FCTVA</i>	<i>3 168</i>	<i>1 473</i>	<i>2 284</i>	<i>513</i>	<i>808</i>	<i>-74,49%</i>	<i>57,50%</i>
<i>dont autres dotations et subventions</i>	<i>3 740</i>	<i>1 735</i>	<i>1 867</i>	<i>4 014</i>	<i>6 644</i>	<i>77,65%</i>	<i>65,52%</i>
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	<i>110</i>	<i>29</i>	<i>170</i>	<i>1 607</i>	<i>1 440</i>	<i>1200%</i>	<i>-10,39%</i>

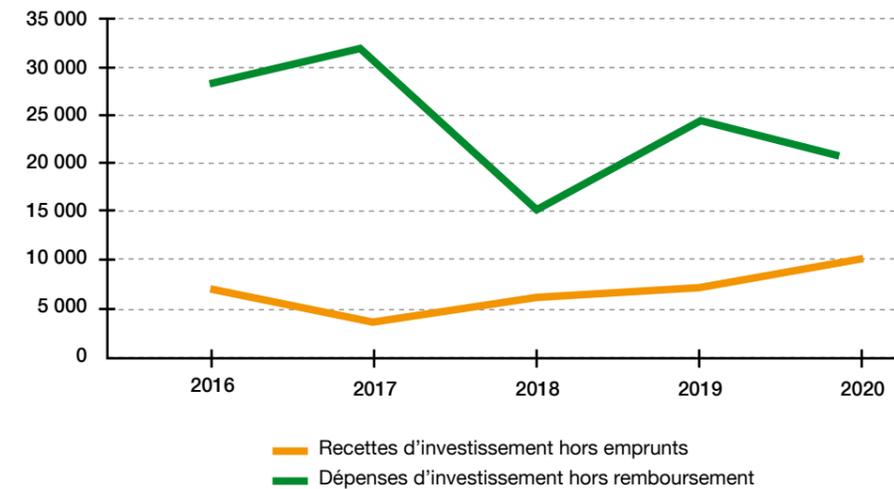
2. Hausse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent 86% des dépenses d'investissement. La hausse des investissements provient d'une hausse de 31,2% des dépenses d'équipement entre 2019 et 2020.

Cette évolution est à rapprocher de la hausse de la capacité d'autofinancement qui augmente de 37,7% :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	28 754	31 434	13 704	23 036	20 014	-30,40%	-13,12%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>25 896</i>	<i>24 502</i>	<i>11 596</i>	<i>13 054</i>	<i>17 134</i>	<i>-33,84%</i>	<i>31,25%</i>

COMMUNE DE GUADELOUPE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



3. Endettement

Le flux d'emprunt annuel en 2020 devient pour la première fois depuis 2016 inférieur à l'amortissement de la dette (remboursement d'emprunts) :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Remboursement d'emprunts	2 362	2 179	2 993	4 218	3 815	61,52%
Emprunts souscrits	11 093	20 362	7 029	8 057	3 328	-70,00%

Cette évolution conduit à une diminution de l'encours de dette.

En 2019, le désendettement s'est poursuivi : les remboursements d'emprunt (+41%) augmentent plus vite que les nouveaux emprunts (+14,6%).

En 2020, les EPCI de Guadeloupe continuent de se désendetter avec une forte diminution du recours à l'emprunt (-56%).

SYNTHÈSE

Les EPCI de Guadeloupe restent globalement à l'équilibre et l'amortissement de la dette reste couvert par l'épargne brute :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Épargne brute (CAF)	9 958	8 694	4 454	7 110	10 654	6,99%
Remboursement d'emprunts ou dettes	2 362	2 179	2 993	4 218	3 815	61,52%

Les budgets des EPCI de Guadeloupe après un coup de frein important sur les dépenses d'équipement en 2018 et une capacité de désendettement affaiblie ont amorcé un redressement qui se poursuit en 2020.

Toutefois, au regard des besoins, notamment sur l'eau et l'assainissement⁶, la surface financière des EPCI reste étroite. En effet, les dépenses d'équipement restent peu élevées à 45 euros par habitant environ, soit un niveau trois fois inférieur à la moyenne nationale des EPCI (104€/hab.)

Certaines communes membres gardent la charge de certaines compétences transférées aux EPCI, ce qui explique aussi l'étroitesse de la surface financière des EPCI.

⁶ Rapport d'information fait au nom de la délégation sénatoriale aux outre-mer sur l'urgence économique outre-mer à la suite de la crise du Covid-19 - Stéphane ARTANO, Viviane ARTIGALAS et Nassimah DINDAR, Sénateurs

Communes et intercommunalités de Guyane

La Guyane compte 283 539 habitants répartis sur 22 communes et 4 EPCI.

La superficie de la Guyane est de 83 846 km². C'est le plus grand département français et il dispose de la plus grande frontière de France qui s'étend sur 730,4 km le long du Brésil. La forêt amazonienne recouvrant une large part de la Guyane, la population est majoritairement concentrée sur le littoral dans les agglomérations de Cayenne, de Saint-Laurent-

du-Maroni ou encore de Kourou où se trouve le centre spatial guyanais.

Deux grands fleuves marquent les frontières de la Guyane, le Maroni à l'ouest et l'Oyapock à l'est. Le territoire est l'un des plus humides du globe et compose la troisième réserve d'eau du monde.

2020	Indicateurs sociaux		Environnement économique			
	Population	Taux de croissance annuel moyen de la population	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux d'inflation	Taux de chômage
Guyane	290 691	2,5%	83 846	15 270	0,30%	16%
France +DOM	67 063 703	0,2%	633 208	35 960	0,50%	8%

Source : INSEE

La Guyane demeure un territoire à forte croissance démographique (+15,2% entre 2014 et 2020). La croissance démographique est la plus élevée de toutes les régions de France après Mayotte (2,5 %). En Guyane, la moitié de la population a moins de 25 ans. Cette jeunesse s'explique par une fécondité élevée (3,60 enfants par femme contre 1,83 au niveau national). Par ailleurs, la Guyane reste une terre d'accueil pour les populations des pays voisins, Brésil, Surinam, et Haïti notamment.

Le taux de chômage reste élevé et deux fois plus important qu'au niveau national et la richesse par habitant est plus de deux fois inférieure à la moyenne nationale. Une personne sur deux vit sous le seuil de pauvreté. La pauvreté touche particulièrement les personnes sans

emploi, les peu ou pas diplômées ainsi que celles nées à l'étranger. Les familles monoparentales et les ménages jeunes cumulent ces difficultés. Les prestations sociales restent la principale composante du revenu disponible des ménages les plus modestes.⁷

Le besoin en termes d'investissement reste important face notamment à l'insuffisance des infrastructures de transport, d'éducation et de santé.

En Guyane, les services non marchands, et particulièrement les services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale) représentent 34% de la valeur ajoutée contre 22% en France métropolitaine.

⁷ L'essentiel sur... la Guyane - INSEE - 4 octobre 2021

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Guyane en 2020

64% des communes de Guyane regroupent plus de 10 000 habitants contre 25% en métropole. Ainsi, les comparaisons aux moyennes nationales devront être pondérées par une comparaison aux ratios des communes de 10 000 habitants et plus.

Population	Guyane	%
< 10 000	14	64%
De 10 000 à 19 999	3	14%
De 20 000 à 49 999	4	18%
De 50 000 à 99 999	1	5%
> 100 000	0	0%
TOTAL	22	

Section de fonctionnement : des dépenses en baisse et des recettes en hausse

1. Dépenses réelles de fonctionnement : -1,05% en 2020

1.1 Ralentissement de la croissance des dépenses de personnel

Les dépenses de personnel ont un poids budgétaire plus important que la moyenne nationale et représentent 62,3% des dépenses réelles de fonctionnement contre 50,4% pour les communes France entière. Toutefois, cette comparaison doit être pondérée par une comparaison avec les communes

de 10 000 habitants et plus et qui représentent les deux tiers des communes de Guyane.

Ainsi, les dépenses de personnel s'élèvent à 677 euros par habitant alors que la moyenne nationale des communes de 10 000 habitants et plus est de 812 euros par habitant.

COMMUNES DE GUYANE : DÉPENSES DE PERSONNEL PAR HABITANT

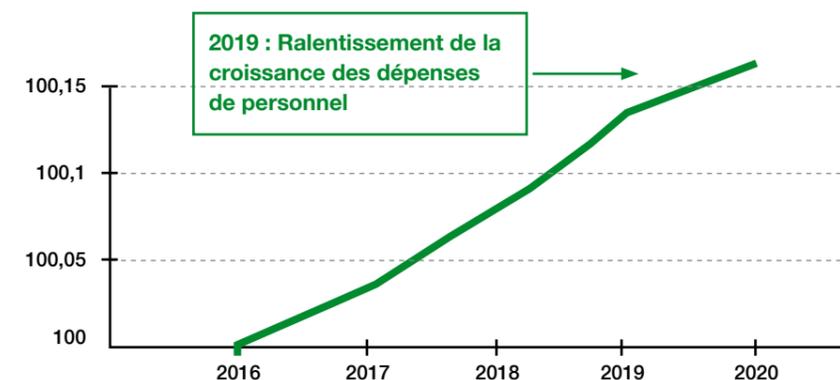


Entre 2016 et 2019, les charges de personnel des communes ont progressé de 17,2%. Le poids élevé des charges de personnel est dû à la double augmentation du point d'indice et à la mise en place du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR). S'ajoutent l'application de la prime de vie

chère versée aux fonctionnaires dans les départements d'Outre-mer.

En 2020, la croissance des dépenses de personnel ralentit (+2,95% en 2020 après avoir connu une croissance de 5,4% en 2019).

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNEL (EN BASE 100)



1.2 Baisse des achats et charges externes

La baisse des dépenses de fonctionnement s'explique aussi par la baisse des achats et charges externes (-3,58% en 2020). Si les achats de fournitures d'entretien et de petits équipements ont progressé pour équiper services et population en masques, gel, etc., d'autres dépenses ont

diminué, traduisant la mise en veille de certains services ou équipements en raison du confinement. Ainsi, les consommations d'énergie, de carburants, d'alimentation et les dépenses de transports ont globalement diminué.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	272 881	280 799	299 273	319 033	315 686	15,69%	-1,05%
<i>dont achats et charges externes</i>	58 716	61 989	65 343	71 637	69 075	17,64%	-3,58%
<i>dont frais de personnel</i>	167 806	173 500	181 247	191 032	196 667	17,20%	2,95%
<i>dont charges financières</i>	5 599	3 947	5 726	4 147	3 018	-46,10%	-27,22%

2. Recettes réelles de fonctionnement : +1,54% en 2020

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des

recettes de taxes foncières et d'habitation et de la DGF. En 2020 elles se sont élevées à 339,9 M€ :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	283 741	295 284	319 381	334 786	339 957	19,81%	1,54%
<i>dont impôts et taxes</i>	195 761	205 275	224 217	239 402	248 340	26,86%	3,73%
<i>dont concours de l'État</i>	62 476	66 177	69 286	73 247	76 415	22,31%	4,33%

2.1 Évolution de la dotation globale de fonctionnement (DGF)

Concernant la DGF, après deux années de baisse en 2015 et 2016, l'enveloppe totale de DGF versée aux communes de Guyane renoue avec la croissance et augmente chaque année à partir de 2017.

S'agissant de la dotation forfaitaire, elle est en diminution jusqu'en 2017. En effet, les communes de Guyane ont été soumises aux contributions au redressement des finances publiques (CFRP) prélevées sur la dotation forfaitaire entre 2014 et 2017.

Sous l'effet de ces contributions, et parce que la progression de la DACOM⁸ ne permet pas de compenser les pertes subies sur la dotation forfaitaire, la DGF totale est donc en baisse en 2015 et 2016.

En revanche, la DGF repart à la hausse en 2017 malgré l'application de la dernière tranche de CRFP. En effet, la diminution de la dotation forfaitaire est plus faible que les années passées du fait notamment de l'allègement de moitié de l'effort appliqué au bloc communal en 2017. Par ailleurs, la revalorisation de l'enveloppe nationale de DACOM votée en loi de

finances pour 2017 permet une hausse plus marquée de cette dotation en 2017.

À compter de 2018, il est mis fin à la période de baisse des dotations. N'étant plus soumise aux CRFP, la dotation forfaitaire progresse en 2018 et 2019 sous l'effet du dynamisme de croissance de la population guyanaise. A la hausse de la dotation forfaitaire s'ajoute la progression de la DACOM. Celle-ci est particulièrement marquée en 2018 car elle bénéficie d'un abondement spécifique de 1,5 M€ au profit des communes aurifères de Guyane. Cet abondement pérenne est réparti entre six communes. En 2020, la DACOM enregistre de nouveau une progression plus marquée sous l'effet de la première étape de la réforme de la DACOM, dont l'objectif est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes des DROM.

Au total, sur la période 2014-2020, la hausse de la DACOM dépasse les diminutions subies sur la dotation forfaitaire, et la DGF totale augmente de 7,1M€.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014 -2020
Dotation forfaitaire	45,4	40,8	37,7	36,8	37,5	38,5	38,3	-7,1
DACOM	15,7	17,2	18,8	21,3	24,4	26,1	29,9	14,2
DGF	61,1	58,0	56,6	58,1	61,9	64,4	68,2	7,1

2.2 L'octroi de mer

L'octroi de mer représente plus du tiers des recettes réelles de fonctionnement et 35% en 2020. Première ressource fiscale, le produit de l'octroi de mer assure 47% des recettes fiscales des communes de Guyane⁹.

FOCUS – Octroi de mer

L'évolution de l'octroi de mer est portée par les achats d'équipements, la consommation de produits importés et par le transfert aux communes en 2017 d'un tiers de la part de la collectivité territoriale de Guyane.

La Loi EROM¹⁰, par ses dispositions relatives à la réduction des frais d'assiette, la possibilité d'instaurer un taux supplémentaire pouvant aller jusqu'à 2,5 % et par un transfert de la part d'octroi de mer vers les communes, favorise ainsi la dynamique des recettes d'octroi de mer des communes.

Les communes perçoivent l'octroi de mer en recette de fonctionnement via la dotation globale garantie. Son montant annuel est égal à celui de l'année précédente indexé en fonction de l'inflation et de la croissance prévues au projet de loi de finances.

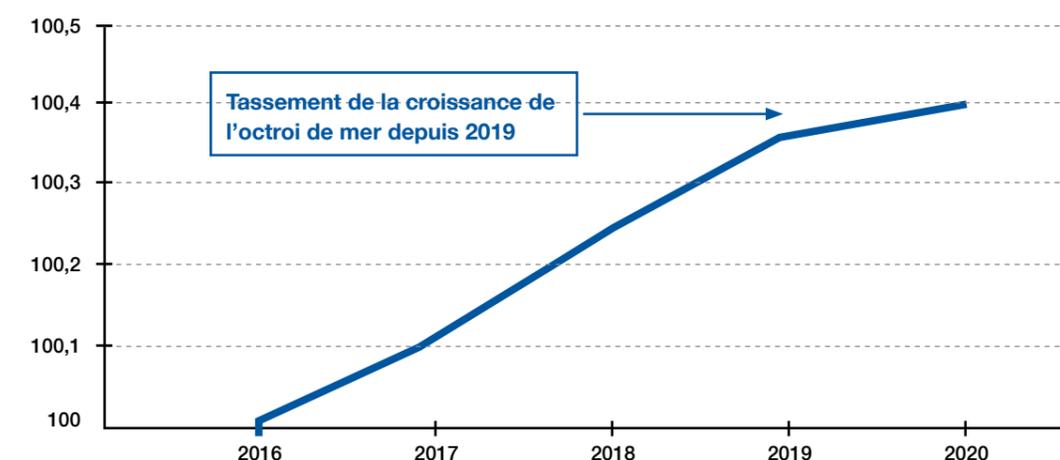
⁸ Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DOM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition.

⁹ Source : Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locales 2019

¹⁰ Loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle Outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique

En 2020, le produit de l'octroi de mer augmente de 4,11%, soit une progression moins rapide que sur les années antérieures.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DU PRODUIT DE L'OCTROI SUR MER (EN BASE 100)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Produit de l'octroi de mer	81 177	89 881	102 424	113 285	117 939	45,29%	4,11%

Source DGFIP –Compte de gestion 2020

Cette évolution est due au ralentissement économique mais aussi aux mesures prises dans le cadre de la lutte contre la covid-19 et qui ont généré l'importation des matières premières nécessaires à la fabrication de visières de protection et de gels hydro alcooliques.

2.3 Taxes foncières : baisse du produit des taxes foncières sur le bâti et le non bâti

Le produit des taxes foncières et d'habitation diminue légèrement en 2020 et reste particulièrement faible en Guyane : le produit de la fiscalité directe locale est inférieur de 31% à la moyenne nationale.

La faiblesse de la fiscalité locale a plusieurs origines :

- la non application des obligations légales telles que par exemple le paiement par l'Office national des forêts de la taxe foncière en Guyane (Cf. Rapport sur l'Outre-mer - Jean-René Cazeneuve et Georges Patient – Décembre 2019),
- l'étranglement des bases fiscales qui souffrent d'un défaut d'actualisation, expliquant une grande partie des écarts constatés,

- l'absence de recensement exhaustif des bases fiscales et des difficultés du recouvrement liées aux carences dans l'adressage notamment. Il convient de rappeler que le recensement des bases fiscales et le recouvrement des impôts directs locaux relèvent de la responsabilité des services de l'État. Un travail spécifique de l'administration fiscale particulièrement le Service de la documentation nationale du cadastre (SDNC) mené depuis 2018 a permis la détection et la taxation de plusieurs biens immobiliers. Cependant, ce travail doit être renforcé pour doter la Guyane de bases fiscales exhaustives.

En 2020 l'évolution est la suivante :

Taxe d'habitation, taxes foncières sur le bâti et le non bâti - Communes							
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	20 989	21 032	21 092	23 005	24 019	14%	4%
TFB	31 403	35 409	36 648	37 991	36 497	16%	-4%
TFNB	1 633	1 689	1 768	1 794	1 665	2%	-7%
TOTAL	54 025	58 130	59 508	62 790	62 181	15%	-1%

Ces baisses génèrent ainsi une perte de 1,6 M€.

K€	2019	2020	Pertes brutes
TFB	37 991	36 497	-1 494
TFNB	1 794	1 665	-129
Total des pertes			-1 623

Concernant les pertes de produit de taxes foncières,, des contribuables ont pu bénéficier du dégrèvement partiel de taxe foncière sur les propriétés bâties prévu par l'article 1389 du CGI :

- en cas de vacance d'une maison normalement destinée à la location,
- ou pour inexploitation d'immeubles à usage commercial ou industriel utilisés par le contribuable lui-même.

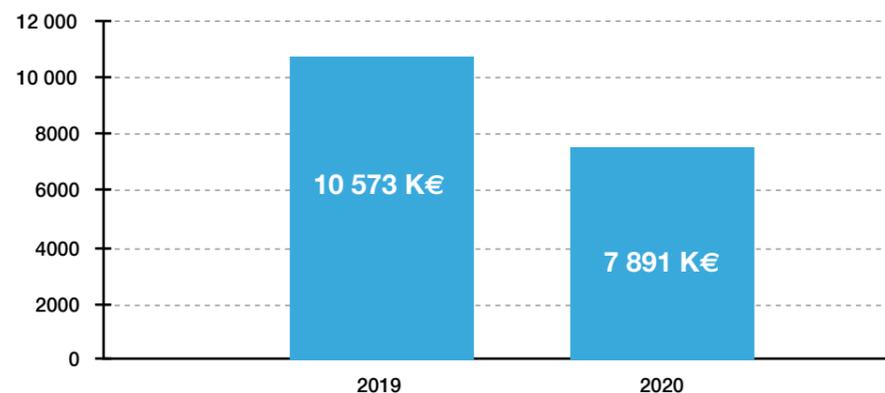
Le bénéfice du dégrèvement est soumis à trois conditions : l'inexploitation doit être indépendante de la volonté du contribuable ; elle doit avoir une durée de trois mois au moins et elle doit affecter soit la totalité de l'immeuble, soit une partie susceptible de location ou d'exploitation séparée.

Les entreprises concernées par cette mesure sont principalement les commerces dit « non essentiels », les hôteliers et les exploitants des discothèques et bars de nuit.

2.4 Vente de biens et services

Le confinement a impliqué la fermeture de la quasi-totalité des services et généré des pertes de produit de la vente de biens et services.

COMMUNES DE GUYANE : PERTES SUR LE PRODUIT DE LA VENTE DE BIENS ET SERVICES EN 2020



Ainsi, les pertes s'élèvent à 2,6 M€ :

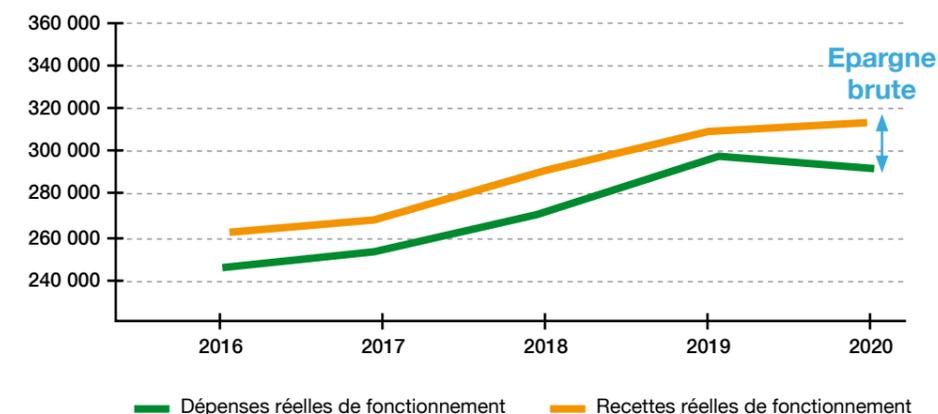
K€	2019	2020	Pertes 2020	2020/2019
Produit de la vente de biens et services	10 573	7 891	2 682	-25,3%

3. Evolution de l'épargne brute

En raison de l'augmentation des recettes de fonctionnement (+1,54%) et de la diminution des dépenses (-1,05%), l'épargne brute s'améliore

fortement en 2020, passant de 15,7M€ à 24,2M€ soit une progression de plus de 54%.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2019/2016
Epargne brute (CAF)	10 860	14 485	20 107	15 753	24 270	123,48%

L'épargne nette, qui correspond à la l'épargne brute déduction faite du remboursement en capital de la dette, représente l'autofinancement disponible pour le financement des investissements. En 2020, celle-ci

s'élève à 12 M€, indiquant un ratio d'équilibre annuel budgétaire¹¹ s'établissant à 51%, garantissant ainsi la solvabilité des communes.

II. Section d'investissement

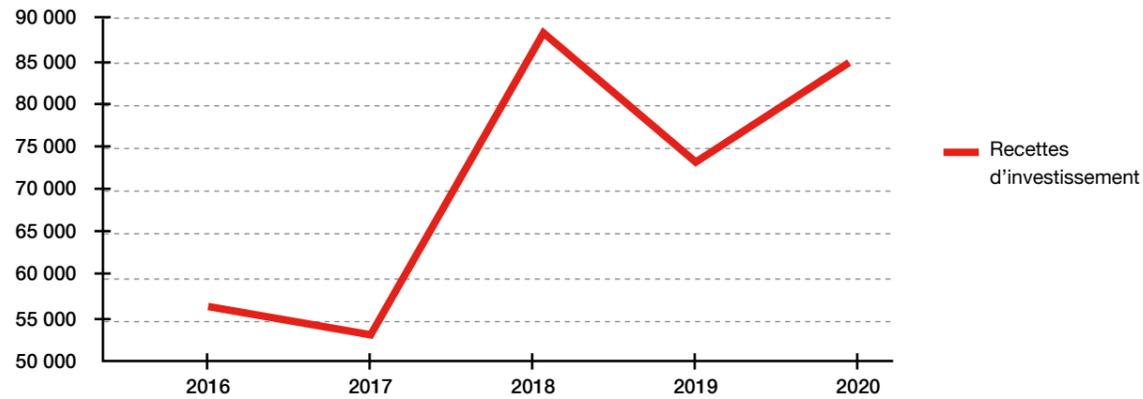
1. Des recettes d'investissement en hausse : +18% en 2020

Outre les subventions, les communes bénéficient du Fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE), qui constitue la principale recette propre d'investissement des communes. Elles bénéficient également du Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée (FCTVA) dans les mêmes conditions qu'en métropole (taux forfaitaire de 16,404%). Celui-ci représente 14% des recettes.

La hausse des recettes d'investissement évolue en lien avec celle des dotations et subventions qui représentent 85% des recettes d'investissement en 2020 et du FCTVA qui progresse de 29% en 2020 et cela en corrélation avec la bonne année 2019 en matière d'investissement.

¹¹ Le ratio d'équilibre annuel, obtenu en rapportant l'épargne brute au capital de la dette, ne doit donc pas excéder 100 % pour garantir la solvabilité de la collectivité.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



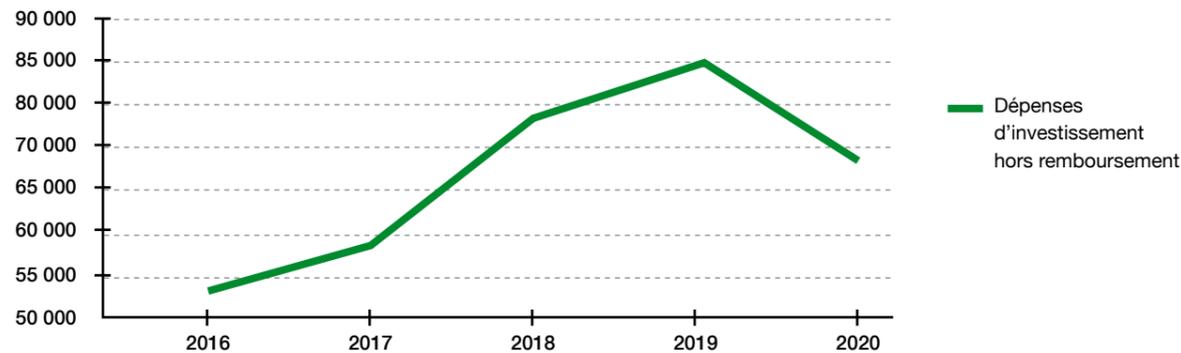
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	56 088	52 308	87 383	72 330	85 455	52,36%	18,15%
<i>dont FCTVA</i>	8 524	10 731	8 438	9 322	12 049	41,35%	29,25%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	46 941	39 949	56 521	50 706	72 599	54,66%	43,18%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	621	1 627	22 423	12 301	806	29,79%	-93,45%

L'essentiel de la hausse des recettes d'investissement est dû à la forte hausse des dotations et subventions (+54,66%).

2. Diminution des dépenses d'investissement : -20%

Entre 2016 et 2019, les dépenses d'investissement « hors remboursement de la dette » des communes de Guyane ont progressé de 27% et les dépenses d'équipement affichent une croissance sur la même période de 29%. Un fort ralentissement est à noter entre 2019 et 2020 avec une chute de plus de 20%.

COMMUNES DE GUYANE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	53 043	58 662	76 479	84 435	67 388	27,04%	-20,19%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	51 371	56 834	73 072	83 516	66 337	29,13%	-20,57%

Le confinement, le décalage du deuxième tour des élections municipales, le décalage du vote des budgets et des taux ont retardé la construction des projets d'investissement. La crise sanitaire ayant retardé les élections, et par suite le vote des budgets primitifs, le lancement des programmes d'investissement a été retardé.

En plus des nouvelles contraintes et obligations d'hygiène et de sécurité, la poursuite des travaux d'investissement a été empêchée en raison du manque de disponibilité des entreprises, des problèmes d'approvisionnement de leurs fournisseurs.

3. Un endettement en baisse

De 2016 à 2020, les communes de Guyane se désendettent :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Encours total de la dette au 31 décembre	125 472	122 399	121 484	117 326	112 344	-10,46%

L'amortissement de la dette est en effet supérieur à l'emprunt :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Remboursement d'emprunts	14 006	11 100	12 328	10 160	12 431	-11,25%	22,35%
Emprunts souscrits	1 336	8 027	8 933	6 335	7 283	445,13%	14,96%

La capacité de désendettement s'élève à 4,6 ans en 2020, soit un niveau inférieur à celui de la moyenne nationale (5,4 ans). Les communes de Guyane dans leur ensemble ont une capacité de désendettement qui s'améliore de quatre ans par rapport à 2019 restant ainsi éloignée du seuil d'alerte (12 ans).

L'endettement par habitant des communes de Guyane s'élève à 386 euros par habitant, soit un montant inférieur à la moyenne nationale qui s'élève à 967 euros par habitant.

SYNTHÈSE

La situation financière d'ensemble des communes de Guyane s'est nettement améliorée en raison de recettes de fonctionnement en augmentation de +4,5% et des dépenses en baisse de -4,4%. Compte tenu de l'amélioration de l'épargne brute, la capacité de désendettement s'est réduite de 4,4 années supplémentaires entre 2019 et 2020.

ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Guyane en 2020

La Guyane compte au total 6 groupements de collectivités dont 2 syndicats, et 4 EPCI (1 communauté d'agglomération et 3 communautés de communes). L'analyse porte sur les 4 EPCI.

I. Un effet de ciseau sur la section de fonctionnement

1. Des dépenses de fonctionnement en baisse de 4,08% en 2020

Depuis 2016, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de 9,80%. Cette évolution est principalement due à l'augmentation des dépenses de personnel de près de 56% et des achats et charges externes de plus de 10%.

Néanmoins, l'année 2020 enregistre une baisse des dépenses de fonctionnement de 4,08% en raison de la fermeture de certains services intercommunaux pendant la crise sanitaire.

Les achats et charges externes (entretien et réparations, fournitures, contrats de prestations de services, etc.) représentent cependant 56% des dépenses réelles de fonctionnement, soit une proportion plus de deux fois plus élevée que pour la moyenne nationale des EPCI (26%).

À l'inverse, les dépenses de personnel représentent 23,1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020, soit une part deux fois moins élevée que la moyenne nationale (38%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	60 922	52 262	67 182	69 735	66 893	9,80%	-4,08%
<i>dont achats et charges externes</i>	33 834	32 139	42 191	34 106	37 469	10,74%	9,86%
<i>dont frais de personnel</i>	9 932	10 944	12 327	13 901	15 493	55,99%	11,45%

2. Des recettes de fonctionnement en hausse de 2% en 2020

L'évolution des recettes de fonctionnement depuis 2016 est la suivante :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	90 653	56 462	72 615	92 727	94 544	4,29%	1,96%

2.1 Fiscalité

La fiscalité locale applicable en Guyane se distingue de celle de l'hexagone. En particulier, des mesures structurelles d'allègements fiscaux visent en effet à augmenter le pouvoir d'achat des ménages et la

compétitivité des entreprises afin de compenser les handicaps de cette région ultrapériphérique.

Les produits des taxes foncières et d'habitation sont en baisse de 7% depuis 2016.

Taxes foncières, Taxe d'habitation et CFE - EPCI

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	4 303	4 244	4 437	4 959	5 034	17%	1,51%
TFB	2 047	2 629	2 702	2 846	2 327	14%	-18,24%
TFNB	569	587	617	620	603	6%	-2,74%
CFE	19 454	19 107	18 948	19 084	16 554	-15%	-13,26%
TOTAL	26 373	27 509	26 704	27 509	24 518	-7%	-10,87%

La loi de finances rectificative du 30 juillet 2020 (Le I de l'article 11) a prévu que les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre pouvaient, par délibération prise au plus tard le 31 juillet 2020, instituer un dégrèvement des deux tiers du montant de la cotisation foncière des entreprises. Certains EPCI guyanais ont ainsi octroyé une aide fiscale exceptionnelle, au titre de 2020, en faveur des entreprises de taille petite

ou moyenne voire grandes, des secteurs du tourisme, de l'hôtellerie, de la restauration, de la culture, du transport aérien, du sport et de l'événementiel qui ont été particulièrement affectés par le ralentissement de l'activité économique lié à la crise sanitaire.

Le produit de CVAE qui pèse pour 13% dans les recettes fiscales est en augmentation de 6% entre 2019 et 2020 :

K€	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2020/2016
CVAE	4 474	5 593	4 924	5 952	6 307	40,97%

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente 17 % des recettes de fonctionnement. Depuis 2014, l'État a versé 3 M€ de DGF en moins. Cette baisse est principalement due au prélèvement opéré sur la dotation d'intercommunalité (DI) au titre de la contribution au redressement des finances publiques (CRFP) de 2014 à 2017. Par ailleurs, la baisse s'explique aussi par la minoration annuelle appliquée à la dotation de compensation (DC) pour financer la hausse de la

péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale.

La DGF des EPCI augmente en 2020 de 2% par rapport à 2019. En effet, la loi de finances pour 2019 a introduit une réforme de la dotation d'intercommunalité en fusionnant les enveloppes des différentes catégories d'EPCI, et en introduisant de nouvelles règles de garantie.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020
DI	11 873	10 490	8 845	8 557	8 564	9 312	9 795	-2 078
DC	7 335	7 175	7 036	6 841	6 698	6 544	6 424	-911
DGF totale	19 208	17 665	15 881	15 398	15 262	15 856	16 219	-2 989

3. Augmentation de l'épargne brute

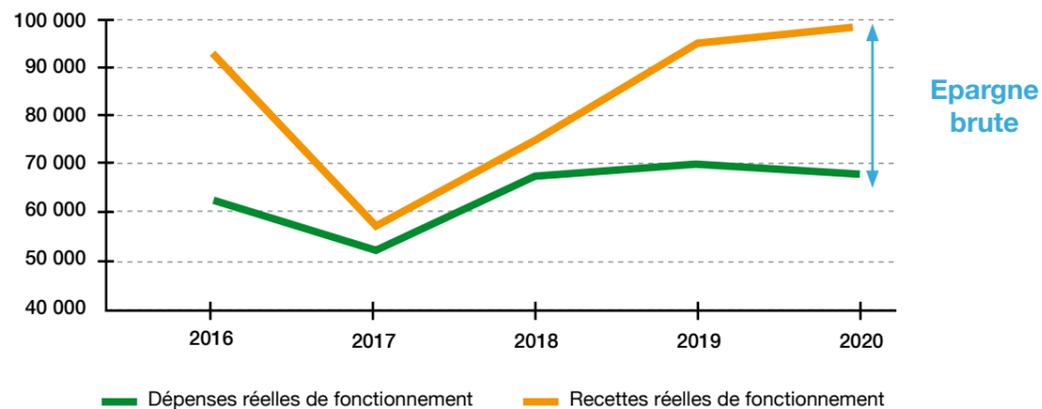
Depuis 2019, la section de fonctionnement enregistre un effet de ciseau inversé sur le fonctionnement : les dépenses baissent, tandis que les recettes continuent leur progression.

L'année 2020 s'inscrit dans la continuité avec une augmentation des recettes de fonctionnement de plus

de 4,7M€. Cette augmentation est essentiellement due à l'évolution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (+4,3%) et aux concours financiers de l'État (+5,1%).

Au total, l'épargne brute poursuit sa progression :

EPCI DE GUYANE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Epargne brute (CAF)	29 730	4 200	5 433	22 992	27 650	-7,00%

II. Section d'investissement

1. Reprise des recettes d'investissement depuis 2019

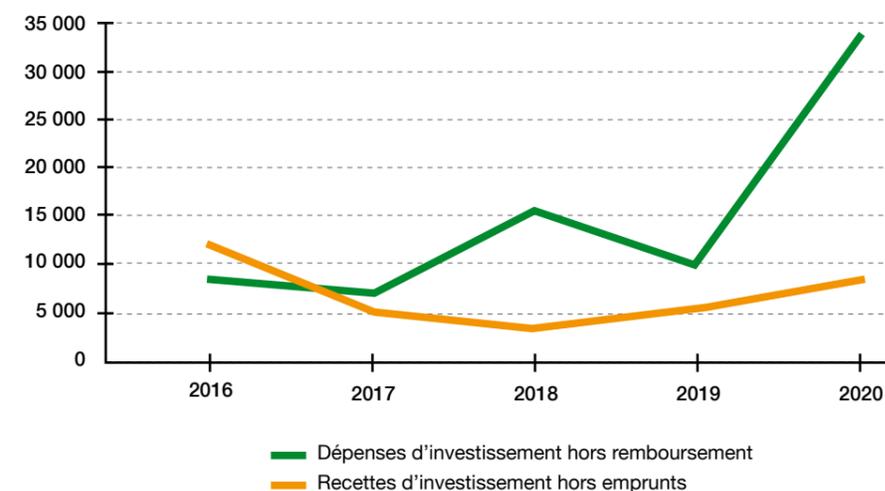
Les recettes d'investissement augmentent de 23,8% entre 2019 et 2020 ; cette hausse résulte essentiellement de la progression du FCTVA en 2020.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	11 874	4 112	2 431	4 575	5 666Ω	-52,28%	23,85%
<i>dont FCTVA</i>	3 354	1 043	268	1 034	2 227	-33,60%	115,38%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	8 493	3 028	2 095	3 540	3 325	-60,85%	-6,07%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	26	40	68	0	113	334,62%	

2. Après une baisse en 2019, les dépenses d'investissement augmentent fortement en 2020

Les dépenses d'équipement représentent 95% des dépenses d'investissement (70,3% pour la moyenne nationale des EPCI). Elles progressent fortement.

EPCI DE GUYANE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	9 201	7 055	14 989	9 408	32 836	256,87%	249,02%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	8 820	6 776	14 948	9 399	31 352	255,46%	233,57%

3. Un faible endettement

L'encours de dette total est faible en 2020 aux environs de 3,3 M€ soit une baisse de 30% par rapport à 2018. La capacité de désendettement est

de moins d'un mois soit un niveau bien inférieur au niveau national de 4,6 ans en 2019 pour l'ensemble des EPCI.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Emprunts souscrits	1 103	169	21	22	39	-96,46%	77,27%

SYNTHÈSE

Les budgets des EPCI de Guyane sont marqués par un effet de ciseau inversé en 2020 sur le fonctionnement ce qui améliore fortement la capacité d'autofinancement de plus de 20% par rapport à 2019.

Toutefois, les budgets des EPCI ont une faible surface financière par rapport notamment au poids des communes de Guyane. Cette situation est due pour l'essentiel au report de transferts de compétences à l'intercommunalité au 1^{er} janvier 2026. Ainsi, les communes portent l'essentiel du développement local.

Communes et intercommunalités de Martinique

La Martinique se situe à 6 858 km de la métropole, au centre de l'archipel des Antilles.

La Martinique a pour chef-lieu la ville de Fort-de-France où se trouve la préfecture. La Martinique fait partie des régions ultrapériphériques de l'Union européenne.

Au 1^{er} janvier 2020, elle compte 358 749 habitants répartis sur 34 communes et 3 communautés d'agglomération.

2020	Indicateurs sociaux		Environnement économique			
	Population	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2020	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux d'inflation	Taux de chômage
Martinique	358 749	-1,1%	1 128	25 075	0,4%	12,40%
France +DOM	67 063 703	0,2%	633 208	35 960	0,50%	8%

Source : INSEE

En 2020, la population de la Martinique poursuit sa décroissance (-1,1%). La Martinique perd des habitants alors que la population nationale s'accroît en moyenne de 0,4 % par an. Cette baisse de la population est un effet des migrations (-1,1% par an sur la période) alors que le solde naturel est légèrement positif (+0,2%). Ces nombreux départs concernent majoritairement les jeunes qui poursuivent des études ou cherchent un emploi. Par conséquent, même si le nombre d'enfants par femme (1,95 en 2019) dépasse la moyenne nationale, le vieillissement y est marqué (89 personnes âgées de 65 ans ou plus pour 100 jeunes de moins de 20 ans).¹²

Le PIB par habitant est nettement inférieur à la moyenne nationale et le niveau de vie médian de la population martiniquaise s'élève à 17 880 euros annuels. Il est inférieur de 17% au niveau de vie médian national.

Le taux de chômage s'établit à 12,4 %, soit 4,4 points de plus qu'en France. En Martinique, comme dans les autres DOM, le chômage est d'abord structurel. Il résulte de l'étroitesse du marché du travail insulaire, mais également de l'inadéquation entre l'offre et la demande de main d'œuvre en partie due au manque de qualification de la population en recherche d'emploi.

La pauvreté est importante en Martinique : le taux de pauvreté dépasse les 29% en 2018, soit près de deux fois plus qu'au niveau national.

En Martinique, les services non marchands, et particulièrement les services administrés (administration publique et éducation, santé et action sociale) représentent 38 % de la valeur ajoutée contre 22% en France métropolitaine.

¹² L'essentiel sur... la Martinique - INSEE - 4 octobre 2021

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Martinique en 2020

I. Section de fonctionnement : les recettes baissent plus que les dépenses

1. Baisse des dépenses réelles de fonctionnement : -3,2% en 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de -3,21% en 2020 en raison d'une faible évolution des charges de personnel (+0,82% en 2020) de la forte baisse des achats et charges externes (-15,46% en 2020) et des charges financières (-29,40% en 2020).

L'augmentation de 0,82% des dépenses de personnel est liée à la mise en place des dispositifs concernant la double augmentation du point d'indice et la mise en place du Parcours professionnel, carrières et rémunérations (PPCR).

Les dépenses de personnel représentent 67,1% des dépenses réelles de fonctionnement en 2020, contre une moyenne nationale à 55,2%. Cette comparaison avec la métropole doit être pondérée par la prime de vie chère.

Les achats et charges externes ont chuté de plus de 15% en raison de la fermeture de certains services communaux pendant le confinement. Cette baisse est aussi en lien avec la forte baisse des investissements : la réduction des investissements a en effet généré moins de frais de fonctionnement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	521 677	519 998	522 430	538 792	521 492	-0,04%	-3,21%
<i>dont achats et charges externes</i>	76 702	69 612	70 743	73 496	62 135	-18,99%	-15,46%
<i>dont frais de personnel</i>	328 388	337 582	340 595	347 404	350 266	6,66%	0,82%
<i>dont charges financières</i>	14 764	13 182	12 087	11 382	8 036	-45,57%	-29,40%

2. Baisse des recettes réelles de fonctionnement : -3,95% en 2020

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et d'habitation et de la DGF.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	529 402	530 330	539 996	550 891	529 146	-0,05%	-3,95%
<i>dont impôts et taxes</i>	387 834	395 325	406 151	418 480	399 621	3,04%	-4,51%
<i>dont concours de l'État</i>	100 092	98 862	99 659	99 385	96 741	-3,35%	-2,66%

2.1 Fiscalité : 18,8 M€ de pertes brutes

Le produit de l'octroi de mer progresse de +16,35% en 2020 en comparaison à 2019. Il représente 54% des recettes fiscales de la Martinique en 2020.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Produit de l'octroi de mer	182 677	187 038	191 946	184 712	214 918	17,65%	16,35%

Il s'applique aux produits importés et aux produits ou transformés localement.

L'octroi de mer vient en complément de la fiscalité locale directe dont le rendement est relativement faible (faiblesse des bases d'imposition et recensement souvent insuffisant des bases fiscales).

L'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les communes d'Outre-mer et constitue une part significative de leurs ressources fiscales.

L'augmentation du produit de l'octroi de mer en 2020 est en lien avec le rebond, à partir du deuxième trimestre, du climat des affaires (ICA, le produit intérieur brut¹³ (PIB) martiniquais ayant augmenté de 1,40%.

Le produit des taxes foncières et d'habitation est en augmentation de 1,4% entre 2019 et 2020 et de +9% depuis 2016. Toutefois, la qualité des bases fiscales reste inférieure à celles de la métropole et doit être améliorée.

Evolution du produit des taxes foncières et taxe d'habitation - Communes

k€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	59 741	60 586	61 539	64 045	64 186	7%	0,22%
TFB	91 227	93 058	96 252	98 777	100 946	11%	2,20%
TFNB	947	947	979	817	825	-13%	0,98%
TOTAL	151 915	154 591	158 770	163 639	165 957	9%	1,42%

Cette augmentation est principalement due à l'évolution de la taxe sur le foncier bâti (+2,20%). La taxe d'habitation stagne en 2020 en raison de la réforme de la taxe d'habitation et du gel du taux de taxe d'habitation à son niveau de 2019.

Au total, les communes de Martinique enregistrent cependant des pertes sur leurs recettes fiscales pour un montant de 18,8 M€ en 2020 :

K€	2019	2020	2020-2019	2020/2019
Produit impôts et taxes	418 480	399 621	18 859	-4,51%

2.2 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF est en baisse de 12,4 M€ entre 2014 et 2020. Après avoir atteint son point bas en 2017, elle retrouve une légère augmentation à partir de 2018. Cela s'explique par les évolutions respectives de la dotation forfaitaire et de la DACOM¹⁴.

En effet, la dotation forfaitaire est en baisse chaque année, sur l'ensemble de la période. Entre 2014 et 2017, les pertes ont été très fortes, sous l'effet de la CRFP¹⁵. La diminution ralentit ensuite en raison de l'arrêt de la CRFP à compter de 2018. Malgré l'arrêt des prélèvements sur la DGF, la poursuite des baisses est due à la diminution de la population et à l'écurement opéré sur la dotation forfaitaire de certaines communes pour financer notamment la hausse de la péréquation nationale.

La DACOM est quant à elle en hausse chaque année sur toute la période. Après deux années d'augmentation moins marquée en 2018 et 2019, celle-ci progresse de +4,2 % en 2020, sous l'effet de la première étape de la réforme de la DACOM, dont l'objectif est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes ultramarines. La progression de la DACOM constatée sur ces trois années est supérieure aux diminutions supportées sur la dotation forfaitaire, permettant ainsi en 2018, 2019 et 2020 une légère augmentation de la DGF globale.

Sur l'ensemble de la période toutefois, la hausse de la DACOM n'a pas compensé la baisse de la dotation forfaitaire.

¹³ L'ICA synthétisé par l'IEDOM et issu d'une enquête de conjoncture auprès des chefs d'entreprise locaux est un outil pertinent pour décrire les fluctuations du PIB martiniquais.

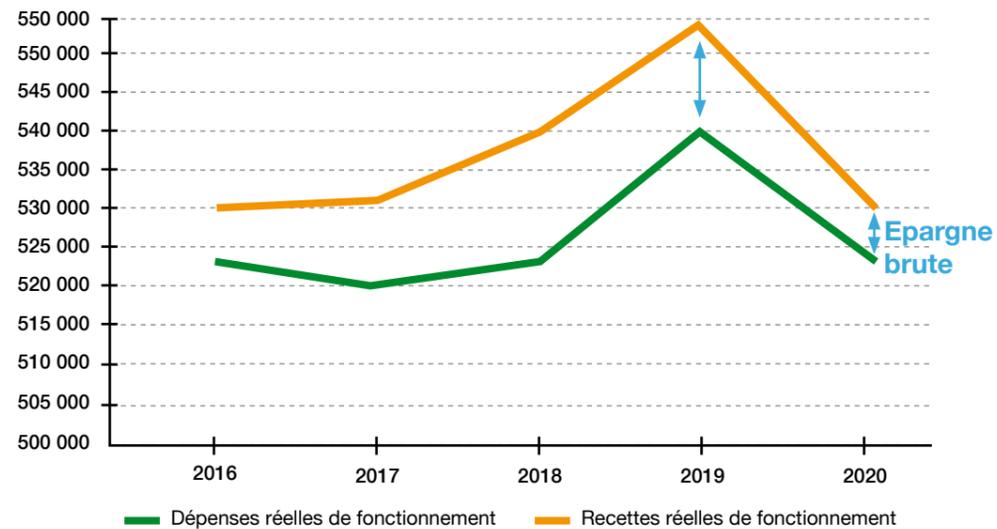
¹⁴ DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DROM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition.

¹⁵ CRFP : Contribution au redressement des finances publiques

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020
Dotation forfaitaire	68,1	57,8	50,8	47,2	46,7	46,0	45,4	-22,7
DACOM	26,5	28,5	30,5	33,2	34,4	35,3	36,8	10,3
DGF	94,6	86,3	81,3	80,4	81,1	81,3	82,2	-12,4

3. Baisse de l'épargne brute

EPCI DE MARTINIQUE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



La situation financière d'ensemble des 34 communes de la Martinique se détériore en 2020 par rapport à 2019. En 2020, les dépenses de fonctionnement (-3,2%) diminuent ainsi que les recettes (-4%). Cette

évolution de la section de fonctionnement conduit à une chute de l'épargne brute de 4,4M€ soit une baisse de 36% en 2020 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Épargne brute (CAF)	7 724	10 331	17 565	12 098	7 654	-0,91%	-36,73%

II. Section d'investissement

1. Baisse des dépenses d'investissement : -5,79% en 2020

En raison du contexte de crise sanitaire, 2020 est une première année de mandat inédite : le décalage des élections municipales, les confinements successifs ont conduit au report d'une partie des investissements sur 2021.

S'ajoutent la forte baisse de l'épargne brute et la réduction des marges de manœuvre nécessaires aux investissements d'envergure.

Ainsi, les dépenses d'investissement baissent de -5,8% par rapport à 2019 :

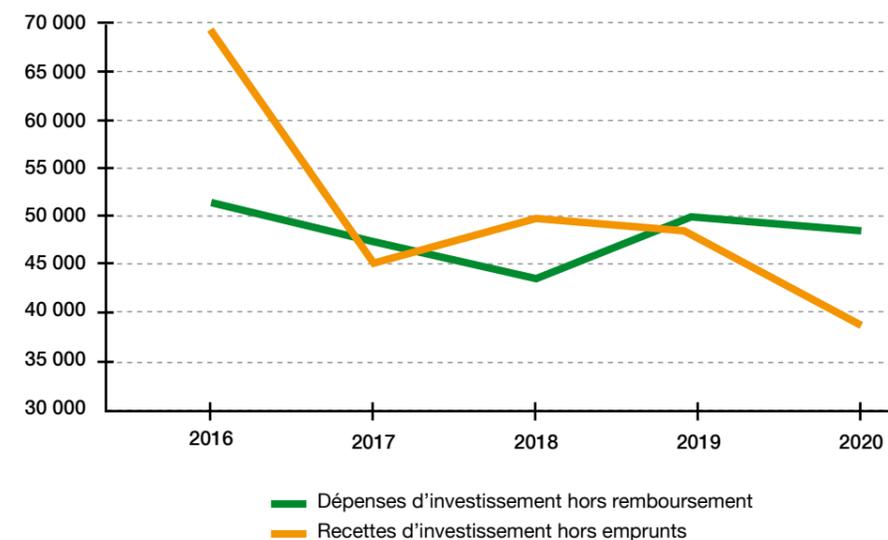
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	50 675	46 819	43 052	50 410	47 493	-6,28%	-5,79%
dont dépenses d'équipement	48 199	43 241	36 954	46 623	44 652	-7,36%	-4,23%

2. Baisse des recettes d'investissement : -23,10% en 2020

L'année 2020 enregistre une baisse des recettes d'investissement en raison d'une baisse du FCTVA (-50,54%) et des subventions reçues (-18,44%).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	68 042	45 203	50 496	49 111	37 766	-44,50%	-23,10%
dont FCTVA	14 318	9 761	5 045	6 274	3 103	-78,33%	-50,54%
dont autres dotations et subventions	46 019	32 165	39 200	37 268	30 397	-33,95%	-18,44%
dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)	7 705	3 277	6 250	5 568	4 265	-44,65%	-23,40%

COMMUNE DE MARTINIQUE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Un endettement en baisse

Compte tenu du report d'une partie des investissements sur l'exercice 2021, le recours à l'emprunt se réduit et son montant est inférieur à l'amortissement de la dette. Ainsi, les communes de Martinique réduisent leur stock de dette de 9,6% entre 2016 et 2020.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Stock de dette au 31 décembre	414 892	400 781	396 769	393 111	375 182	-9,6%

Cependant, le niveau d'endettement reste élevé. La capacité de désendettement s'élève à 49 ans soit un niveau très supérieur au seuil d'alerte qui est de 12 ans.

SYNTHÈSE

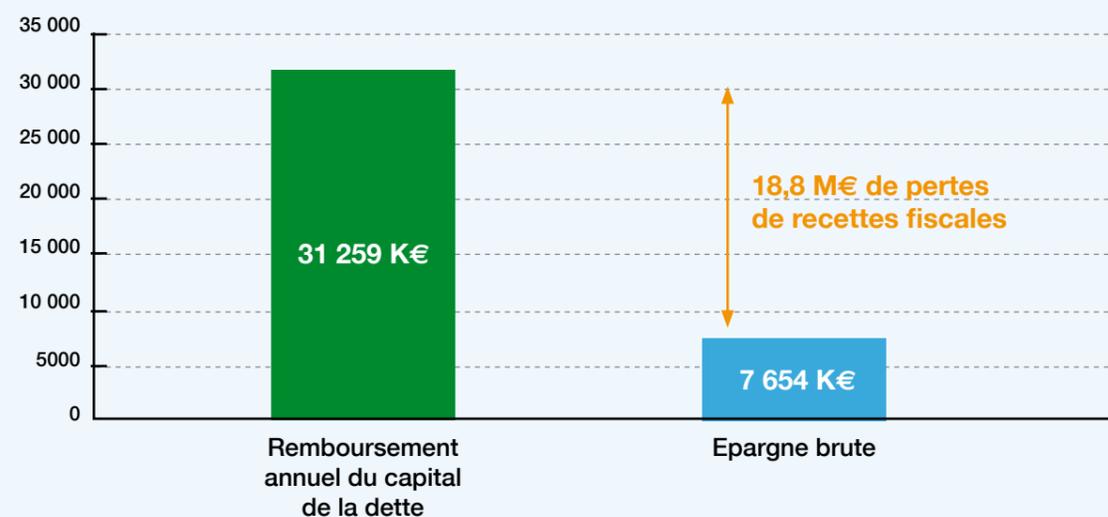
Les dépenses de fonctionnement baissant moins que les recettes entre 2016 et 2020, les communes de Martinique enregistrent une forte dégradation de leurs capacités d'autofinancement brute.

La situation reste très fragile car le déséquilibre budgétaire se maintient depuis plusieurs années, le montant de l'épargne brute restant insuffisant pour couvrir le remboursement du capital de la dette :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Épargne brute (CAF)	7 724	10 331	17 565	12 098	7 654	-0,91%
Remboursement d'emprunts	38 994	35 179	31 021	30 843	31 259	-19,84%

En 2020, le montant de l'épargne brute a en outre été réduite du montant de pertes brutes de recettes fiscales à hauteur de 18,8 M€ :

COMMUNES DE MARTINIQUE EN 2020 :
L'ÉPARGNE BRUTE NE COUVRE PAS LE REMBOURSEMENT ANNUEL EN CAPITAL DE LA DETTE (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE des intercommunalités de Martinique en 2020

La Martinique compte 7 syndicats et 3 communautés d'agglomération. L'analyse porte sur les 3 communautés d'agglomération (CA).

Section de fonctionnement

L'année 2020 enregistre une dégradation marquée : les recettes (-4,97%) baissent en effet légèrement plus que les dépenses (-4,96%) :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	184 422	251 324	169 154	180 030	171 093	-7,23%	-4,96%
Recettes réelles de fonctionnement	195 320	262 100	186 713	190 761	181 282	-7,19%	-4,97%

1. Baisse des dépenses de fonctionnement : -4,96% en 2020

La baisse enregistrée en 2020 provient pour l'essentiel de la réduction de 1,14% des achats et charges externes (entretien et réparations, fournitures, contrats de prestations de services, etc.), et qui représentent près de 41% des dépenses de fonctionnement ainsi que de la baisse des charges financières (-11,2%).

Toutefois, les dépenses de personnel augmentent de 5,56% en 2020. Les dépenses de personnel pèsent pour 28% dans le total des dépenses de

fonctionnement soit une proportion inférieure à la moyenne nationale (au niveau national, cette proportion est de 38%).

Au total, les dépenses de personnel affichent une croissance de 23,77% sur la période 2016-2020. Cette hausse révèle la montée en charge des EPCI de Martinique dont les investissements ont ainsi augmenté de plus de 43% sur la même période.

Enfin, les charges financières sont en diminution.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	184 422	251 324	169 154	180 030	171 093	-7,23%	-4,96%
<i>dont achats et charges externes</i>	91 139	72 816	67 422	70 608	69 800	-23,41%	-1,14%
<i>dont frais de personnel</i>	39 169	43 124	44 425	45 924	48 479	23,77%	5,56%
<i>dont charges financières</i>	2 155	2 029	1 854	1 670	1 483	-31,18%	-11,20%

2. Baisse des recettes de fonctionnement : -4,97% en 2020

La baisse de la population réduit mécaniquement les recettes et notamment la DGF. Les recettes de fonctionnement baissent ainsi de 7,19% entre 2016 et 2020 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	195 320	262 100	186 713	190 761	181 282	-7,19%	-4,97%
<i>dont impôts et taxes</i>	135 017	128 871	127 009	130 206	128 950	-4,49%	-0,96%
<i>dont concours de l'Etat</i>	42 670	38 745	34 943	36 907	36 871	-13,59%	-0,10%

2.1 Fiscalité

En 2020, le produit des taxes foncières augmente en raison de la hausse du produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties (+1,8%) et surtout de la CFE (+4,18%).

La taxe d'habitation stagne en 2020 en raison de la réforme de la taxe d'habitation et du gel du taux de taxe d'habitation (TH) à son niveau de 2019.

La CFE est assise sur une valeur de stock qui ne tient compte des variations de la conjoncture économique qu'avec retard. Ainsi, la CFE ne connaît pas de baisse immédiate en 2020 et poursuit son rythme de progression, lié à la revalorisation des valeurs locatives, à l'augmentation du nombre de locaux.

Évolution du produit des taxes foncières, taxe d'habitation et CFE - EPCI							
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	31 824	29 753	29 754	30 987	31 034	-2%	0,15%
TFB	12 556	12 286	12 590	12 930	13 173	5%	1,88%
TFNB	475	466	517	453	455	-4%	0,44%
CFE	37 196	37 955	38 471	36 722	38 257	3%	4,18%
Total	82 051	80 460	81 332	81 092	82 919	1%	2,25%

Au regard du mode de versement de la CVAE, les intercommunalités ont bénéficié d'une hausse du produit de la CVAE, car elles ont perçu le produit de l'impôt payé par les entreprises en 2019.

Ainsi en Martinique, la hausse de la CVAE est de 6,12% entre 2019 et 2020 représentant 9% des recettes réelles de fonctionnement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
CVAE	13 154	14 627	13 965	15 358	16 298	23,90%	6,12%

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente 14,6% des recettes réelles de fonctionnement des EPCI de Martinique. La DGF des EPCI est en baisse continue depuis 2014.

Cette baisse est liée aux contributions au redressement des finances locales (CRFP) prélevées sur la dotation d'intercommunalité (DI) des EPCI entre 2014 et 2017. Cette baisse s'explique aussi par la minoration appliquée chaque année à la dotation de compensation (DC) pour financer la hausse de la

péréquation nationale et certaines évolutions au sein de la DGF intercommunale.

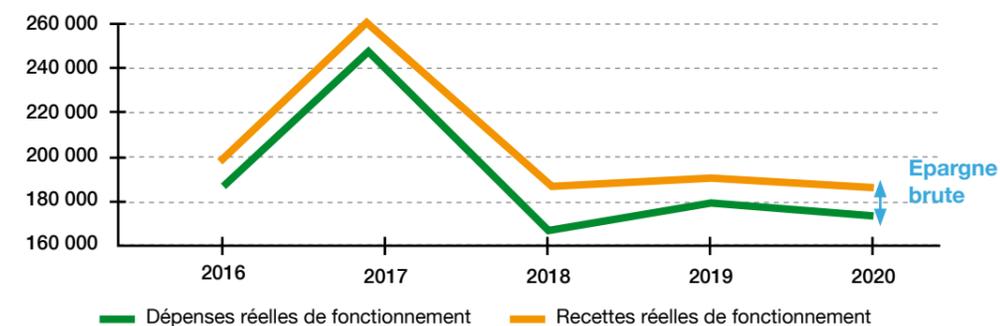
Malgré l'arrêt de la CRFP en 2018, la diminution se poursuit en 2018, 2019 et 2020, à un rythme toutefois plus faible. Cette diminution est liée à la baisse de population, à la minoration appliquée à la dotation de compensation et aux contraintes inhérentes à la répartition d'une enveloppe fermée.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Évolution 2014-2020
DI	26 044	21 549	16 589	15 395	14 865	14 855	14 801	-11 243
DC	13 581	13 284	13 028	12 665	12 401	12 117	11 895	-1 686
DGF totale	39 625	34 833	29 617	28 060	27 266	26 971	26 696	-12 929

3. Epargne brute

Compte tenu de la baisse des recettes de fonctionnement plus prononcée que celle des dépenses, l'épargne brute diminue fortement en 2020 (-5,05%) :

EPCI DE MARTINIQUE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



Le montant de l'épargne brute couvre cependant le remboursement en capital de la dette :

K€	2020
Epargne brute (CAF)	10 189
Remboursement d'emprunts	8 516

II. Section d'investissement

1. Des dépenses d'équipement en hausse de 34,08% en 2020

Les dépenses d'équipement représentent 80% des investissements, soit une proportion supérieure au niveau national (70%). La hausse des dépenses d'investissement des

EPCI de Martinique est due notamment à la hausse des subventions d'équipement versées (+88,05% entre 2019 et 2020) et à la hausse des dépenses d'équipement (+34,08% entre 2019 et 2020).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	16 498	10 909	19 985	16 777	24 086	45,99%	43,57%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>11 777</i>	<i>9 753</i>	<i>10 133</i>	<i>14 393</i>	<i>19 298</i>	<i>63,86%</i>	<i>34,08%</i>
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	<i>850</i>	<i>867</i>	<i>9 094</i>	<i>1 581</i>	<i>2 973</i>	<i>249,76%</i>	<i>88,05%</i>
<i>dont autres dépenses réelles (hors remboursement d'emprunts)</i>	<i>3 870</i>	<i>288</i>	<i>758</i>	<i>802</i>	<i>1 815</i>	<i>-53,10%</i>	<i>126,31%</i>

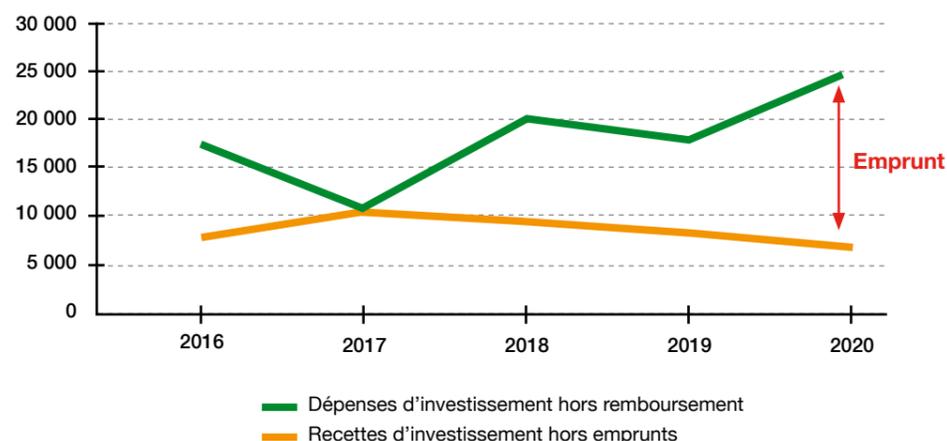
2. Des recettes d'investissement en baisse de 63,2% en 2020

Les recettes d'investissement baissent de plus de 68,49% depuis 2016.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	7 737	10 304	9 805	6 626	2 438	-68,49%	-63,21%
<i>dont FCTVA</i>	<i>1 190</i>	<i>891</i>	<i>2 667</i>	<i>352</i>	<i>623</i>	<i>-47,65%</i>	<i>76,99%</i>
<i>dont autres dotations et subventions</i>	<i>4 599</i>	<i>6 220</i>	<i>2 213</i>	<i>2 255</i>	<i>1 540</i>	<i>-66,51%</i>	<i>-31,71%</i>
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	<i>1 946</i>	<i>3 192</i>	<i>4 924</i>	<i>4 019</i>	<i>275</i>	<i>-85,87%</i>	<i>-93,16%</i>

Communes et intercommunalités de Mayotte

EPCI DE MARTINIQUE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Un endettement en augmentation mais un équilibre budgétaire préservé

Conséquence de la volonté de maintenir les dépenses d'équipement et de la chute de l'épargne brute, le recours à l'emprunt augmente en 2020 de plus de 14M€. La capacité de désendettement se dégrade et passe de 6,5 ans en 2019 à 7,6 ans en 2020 soit

un niveau supérieur au niveau national de 4,6 ans en 2020 pour l'ensemble des EPCI, mais inférieur au seuil d'alerte de 12 ans.

Le montant de l'épargne brute couvre cependant le remboursement annuel de capital de la dette :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Epargne brute (CAF)	10 898	10 776	17 558	10 748	10 189	-6,51%	-5,20%
Remboursement d'emprunts ou dettes	8 114	8 353	7 748	8 303	8 516	4,95%	2,57%
Emprunts souscrits	5 000	2 500	12 500	2 500	16 500	230,00%	560,00%

SYNTHÈSE

La situation financière des EPCI est à l'équilibre.

En 2020, les EPCI enregistrent une baisse de leur épargne brute, mais son montant continue de couvrir le remboursement en capital de la dette.

Les ratios de dette sont loin du seuil d'alerte de 12 ans.

Archipel d'origine volcanique, Mayotte forme la partie orientale de l'archipel des Comores.

Située dans l'hémisphère sud, entre l'équateur et le tropique du Capricorne, à l'entrée du Canal du Mozambique, Mayotte est à environ 1500 kms de La Réunion, 8 000 kms de la métropole.

Mayotte comprend deux îles principales d'une superficie de 375 km², séparées par un bras de mer de 2 kms et une trentaine d'îlots dans l'un des plus vastes lagons coralliens du monde (plus de 1 500 km²).

Le chef-lieu administratif est situé à Dzaoudzi, mais l'activité économique est concentrée autour de Mamoudzou, en Grande-Terre. Petite-Terre et Mamoudzou sont les zones les plus urbanisées.

Mayotte compte 279 471 habitants répartis sur 17 communes, 4 communautés de communes et une communauté d'agglomération.

2020	Indicateurs sociaux		Environnement économique			
	Population	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2020	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux d'inflation	Taux de chômage
Mayotte	279 471	4,20%	375	9 250	1,2%	28%
<i>France + DOM</i>	<i>67 063 703</i>	<i>0,2%</i>	<i>633 208</i>	<i>35 960</i>	<i>0,50%</i>	<i>8%</i>

*Source : INSEE

La croissance de la population est importante avec +3,8% par an en moyenne. L'augmentation de la population est principalement portée par un fort excédent des naissances sur les décès. En 2020, avec plus de quatre enfants en moyenne par femme, la fécondité à Mayotte dépasse nettement la moyenne nationale. La population est bien plus jeune qu'ailleurs en France : l'âge moyen est de 23 ans, contre 41 ans en métropole.¹⁶

Le PIB par habitant est 3,5 fois plus bas que la moyenne nationale. 77% des habitants vivent sous le seuil de pauvreté national, soit cinq fois plus que la moyenne nationale. Le taux de chômage demeure structurellement plus élevé qu'en métropole. Il s'établit à 28% en 2020.

La crise sanitaire et le confinement imposé en mars 2020 ont accentué les difficultés des acteurs économiques. Ces perturbations ont provoqué une crise de trésorerie pour les entreprises. Les dispositifs d'accompagnement et de soutien, concomitants à la fin du confinement fin juin, ont permis à l'économie de Mayotte de s'inscrire sur une courte durée dans une dynamique de reprise, avant une fin d'année plus mitigée. En 2020, Mayotte enregistre une hausse sensible des importations, portée par tous les types de biens, tant ceux des ménages que ceux des entreprises. Les services marchands et le BTP enregistrent une amélioration de leur niveau d'activité qui se redresse à la fin de l'année.

¹⁶ L'essentiel sur... Mayotte - INSEE - 4 octobre 2021

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de Mayotte en 2020

I. Section de fonctionnement : malgré l'effet de ciseau, les équilibres sont maintenus

1. Dépenses réelles de fonctionnement : +10,1% en 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement en hausse pour les communes (+10,10% soit + 16,3 M€) sur l'année 2020. Cette hausse résulte toutefois d'impacts contradictoires : la baisse globale des charges externes (-1,52%) d'une part, l'augmentation des dépenses de personnel (+12,28%), d'autre part.

Les dépenses de personnel représentent plus de 68,1% des dépenses de fonctionnement (55,2% pour la moyenne nationale des communes). Toutefois, l'écart avec le niveau national se réduit si l'on considère l'ensemble du bloc communal, communes et EPCI de Mayotte. Ainsi, les dépenses de personnel des communes et EPCI mahorais

représentent 61% des dépenses de fonctionnement contre 50,4% au niveau national.

Cette situation révèle ainsi une forte prise en charge de l'essentiel des services par les communes ainsi que des besoins bien plus importants par rapport à la moyenne nationale : le niveau de vie médian des habitants de Mayotte est en effet sept fois plus faible qu'au niveau national.

L'augmentation de 47,4% des dépenses de personnel entre 2016 et 2020 est aussi due à la mise en place de l'indexation des salaires de la fonction publique territoriale à Mayotte visant à un rattrapage et prévoyant une augmentation de 10% par an de 2013 à 2017.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	133 404	148 594	140 585	161 902	178 247	33,61%	10,10%
<i>dont achats et charges externes</i>	27 886	26 160	25 329	32 975	32 473	16,45%	-1,52%
<i>dont frais de personnel</i>	82 366	97 035	95 121	108 144	121 428	47,42%	12,28%
<i>dont charges financières</i>	767	724	768	828	822	7,17%	-0,72%

La baisse des achats et charges externes (-1,52%) est due aux périodes de confinement et de fermeture de certains services communaux. Ainsi, par

exemple, les charges relatives à l'entretien courant des bâtiments communaux et au fonctionnement des services se réduit en 2020.

2. Recettes réelles de fonctionnement en net ralentissement : +1,8% en 2020

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des

recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation et de la DGF.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	145 758	157 241	159 384	182 604	185 811	27,48%	1,76%
<i>dont impôts et taxes</i>	74 604	81 869	79 261	96 965	100 514	34,73%	3,66%
<i>dont concours de l'Etat</i>	53 139	57 254	64 332	69 190	72 415	36,27%	4,66%

2.1 Fiscalité

La fiscalité directe locale est récente à Mayotte et sa mise en place ne date que de 2014.

Le produit de l'octroi de mer représente plus de 70% des recettes fiscales des communes mahoraises. Introduit en 2014 comme la fiscalité directe, le produit de l'octroi de mer départemental n'est plus perçu que par les communes depuis 2019.

Le produit de la taxe progresse de plus 58% au cours de la période 2016-2020 en lien avec l'évolution des importations et le transfert progressif de la part du département jusqu'en 2020, date à laquelle les communes mahoraises perçoivent la totalité des recettes de l'octroi de mer.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Produit de l'octroi de mer	44 548	50 547	60 358	61 656	70 322	14,05%

En 2020, le produit de l'octroi de mer progresse de 14%. Après une accélération en 2019 (+18,3% contre +2,8% en 2018), les importations enregistrent une nouvelle croissance en 2020 (+7,5%). Cette hausse est portée tant par la demande des entreprises que par celle des ménages.

La fiscalité locale directe est organisée à Mayotte à partir de bases incomplètes : de nombreuses parcelles n'étaient pas recensées et ne sont pas encore aujourd'hui évaluées. Les produits des impôts directs locaux sont particulièrement faibles en l'absence de recensement exhaustif des bases fiscales et des difficultés du recouvrement liées aux carences dans l'adressage notamment. Il convient cependant de rappeler que le recensement des bases fiscales et leur bonne tenue ainsi que le recouvrement des impôts directs locaux relèvent de l'entière responsabilité de l'État.

Les valeurs de référence des valeurs locatives datent de 2012. Compte tenu des écarts en termes de montants des valeurs locatives par rapport à la métropole (particulièrement pour les valeurs locatives

des locaux d'habitation établies pour la plupart dans les années 1970) et pour corriger ce décalage, la loi n° 2017-256 du 28 février 2017 de programmation « relative à l'égalité réelle outre-mer et portant autres dispositions en matière sociale et économique » a instauré à compter du 1^{er} janvier 2018 un abattement de 60% des valeurs locatives pour l'établissement des bases de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe d'habitation.

Les pertes de ressources relatives à cet abattement sont cependant insuffisamment compensées par l'État car cette compensation est en outre calculée sur des bases fiscales non exhaustives.

Ainsi, les taxes foncières et d'habitation représentent une faible part de recettes de fonctionnement, soit 10% contre 44% pour l'ensemble des communes au niveau national. L'analyse des comptes de gestion révèle aussi une baisse du produit de ces taxes sur la période 2016-2020 de 13%. Toutefois, depuis 2019 et pour la deuxième année consécutive, la tendance semble s'inverser et le produit de la fiscalité locale augmente à nouveau.

Taxes foncières et TH - Communes							
k€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	11 890	1 303	3 759	8 825	9 757	-18%	11%
TFB	8 350	8 761	5 717	6 351	7 651	-8%	20%
TFNB	1 010	829	1 031	1 005	1 053	4%	5%
Total	21 250	10 893	10 507	16 181	18 461	-13%	14%

À noter que depuis 2016, la fiscalité professionnelle a été transférée aux intercommunalités.

2.2 Ventes de biens et services

En raison du confinement qui a ralenti le fonctionnement des services, le produit des ventes de biens et services a baissé de 22,9% :

K€	2019	2020	2020-2019	2020/2019
Ventes de biens et services	1 482	1 143	-339	-22,9%

2.3 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes de Mayotte augmente de façon continue.

En effet, la baisse des dotations, opérée sur les communes de métropole et des DOM entre 2014 et 2017, ne s'est pas appliquée aux communes mahoraises. En outre, aucune commune de Mayotte n'est soumise à l'écêtement annuel prélevé pour financer la hausse de la péréquation nationale.

Par ailleurs, jusqu'à présent, la population de Mayotte a fait l'objet d'un recensement quinquennal. Ainsi, la population n'était pas actualisée chaque année mais tous les 5 ans, à l'issue du recensement¹⁷. Les deux derniers recensements exhaustifs remontent à 2012 et 2017. Ces éléments expliquent que la dotation forfaitaire reste stable jusqu'en 2017, puis qu'elle

augmente fortement en 2018, année où les résultats du recensement de 2017 sont intégrés dans la DGF. Entre les deux recensements, la DGF totale des communes de Mayotte augmente sous l'effet de la DACOM¹⁸. La hausse de la DACOM est plus marquée en 2017, notamment sous l'effet d'un abondement exceptionnel de 2 millions d'euros pour compenser l'absence d'actualisation de la population, ainsi qu'en 2018, du fait de la prise en compte des résultats du recensement. Sa hausse est de nouveau marquée en 2020, en raison de la première étape de la réforme de la DACOM, dont l'objectif est notamment de permettre un rattrapage des dotations de péréquation au profit des communes des DOM.

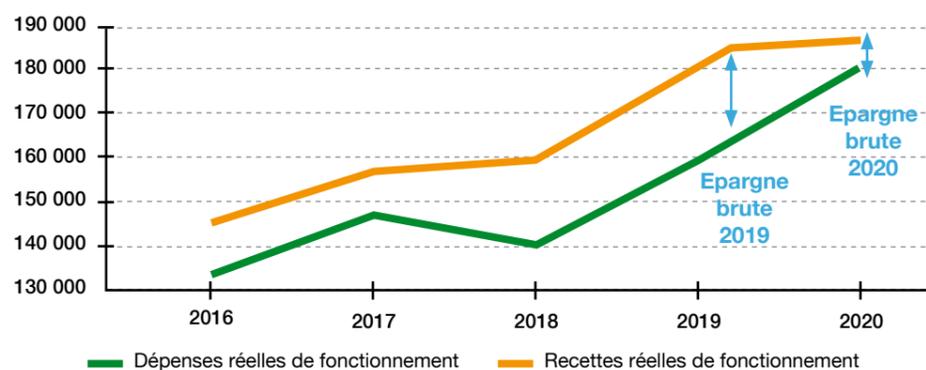
K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020
Dotation forfaitaire	33,3	33,3	33,3	33,3	38,2	38,1	38,1	4,8
DACOM	14,3	15,6	16,6	20,1	22,9	23,7	26,8	12,5
DGF	47,6	48,9	49,9	53,4	61,1	61,8	64,9	17,3

3. Malgré la diminution de l'épargne brute, les équilibres sont maintenus

Les recettes de fonctionnement (+1,8% entre 2019 et 2020) augmentent cinq fois moins vite que les dépenses (+10,1%). La capacité d'autofinancement

chute ainsi de plus de 63% en 2020 mais reste positive.

COMMUNES DE MAYOTTE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Épargne brute (CAF)	12 354	8 647	18 798	20 702	7 564	-63,5%

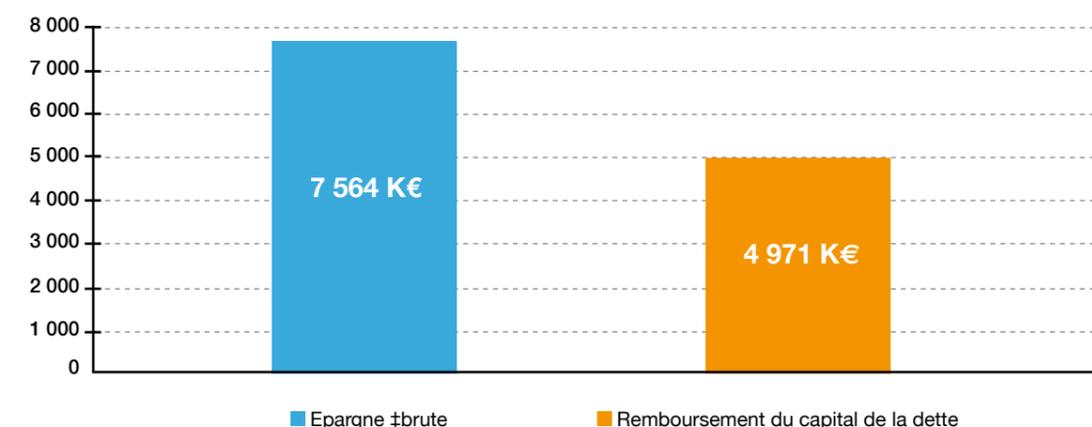
¹⁷ La loi du 28 février 2017 de programmation relative à l'égalité réelle outre-mer a prévu d'aligner les modalités de recensement de la population de Mayotte sur celles en vigueur dans les départements métropolitains et dans les autres départements ultramarins. A compter de 2021, la population prise en compte pour le calcul des dotations des communes fera l'objet d'une actualisation annuelle, selon des modalités toutefois spécifiques et transitoires pour la période 2021 à 2025.

¹⁸ Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DOM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition.

Le montant de l'épargne brute suffit cependant à couvrir le remboursement en capital de la dette. En outre, les recettes sont appelées à augmenter en

fonction de la progression de la tenue du cadastre dont la responsabilité incombe à l'État.

COMMUNES DE MAYOTTE EN 2020 : L'ÉPARGNE BRUTE COUVRE LE REMBOURSEMENT ANNUEL EN CAPITAL DE LA DETTE



II. Section d'investissement

Les administrations publiques locales tiennent un rôle majeur dans l'économie mahoraise. L'investissement est principalement le fait de la

commande publique, qui constitue l'un des moteurs de la croissance à Mayotte.

1. Des recettes d'investissement en forte hausse en 2020

85,5% des recettes d'investissement hors emprunts des communes mahoraises sont constituées de dotations et subventions. Ce pourcentage est de 51% au niveau national.

En 2020, les recettes d'investissement augmentent de plus de 47%. Cette hausse provient notamment de la hausse des dotations et subventions. Mayotte

bénéficie notamment d'un contrat de convergence doté de plus d'un milliard d'euros.

L'augmentation des recettes d'investissement est de 62,8% entre 2016 et 2020. À noter la hausse du FCTVA en 2020 de 40,4% et des subventions (+48,4%) en lien avec la hausse continue des investissements depuis 2018.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	42 995	39 679	51 059	47 421	70 014	62,84%	47,64%
<i>dont FCTVA</i>	5 636	8 943	8 459	6 480	9 095	61,37%	40,35%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	37 302	29 138	42 091	40 320	59 840	60,42%	48,41%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	55	1 597	508	621	1 079	1861,82%	73,75%

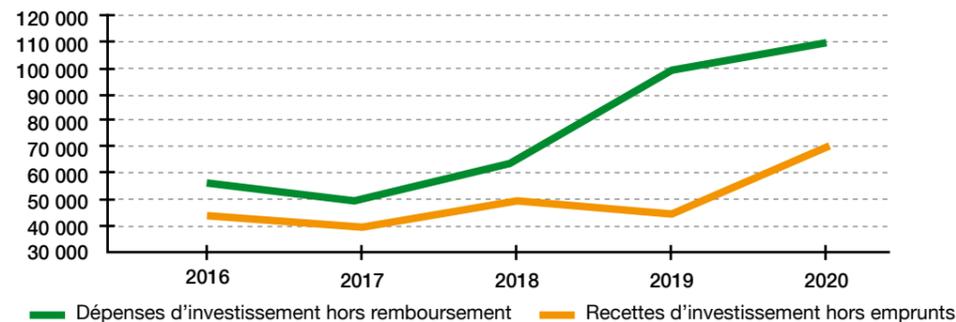
2. Dépenses d'investissement en hausse

Les dépenses d'investissement augmentent de 92,06% entre 2016 et 2020 en lien avec la reprise de l'activité économique après la crise sociale de 2018. Ce sont les dépenses d'équipement qui bénéficient

de ces moyens supplémentaires. Les dépenses d'équipement constituent en effet 99,5% des dépenses d'investissement (contre 90% au niveau national).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	56 066	48 410	67 606	99 344	107 682	92,06%	8,39%
dont dépenses d'équipement	55 918	48 147	66 129	99 183	107 162	91,64%	8,04%
dont subventions d'équipement versées	148	20	115	35	485	227,70%	1285,71%
dont autres dépenses réelles d'investissement (hors remboursement)	0	242	1 360	125	33	non significatif (NS)	-73,60%

COMMUNES DE MAYOTTE : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Un endettement qui reste modéré et qui baisse en 2020

De 2016 à 2020, l'encours de dette augmente de 79,3% et la capacité de désendettement s'élève à 5,9 ans. Ainsi, les communes de Mayotte dans leur ensemble ont une capacité de désendettement équivalente à la moyenne nationale. Les communes

de Mayotte restent à l'équilibre et l'épargne brute couvre largement le remboursement de la dette : le ratio « remboursement du capital de la dette / épargne brute » s'établit en effet à 0,7.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Remboursement d'emprunts	2 773	2 730	3 477	3 932	4 971	79,26%
Emprunts souscrits	5 700	8 499	21 981	23 400	12 800	124,56%

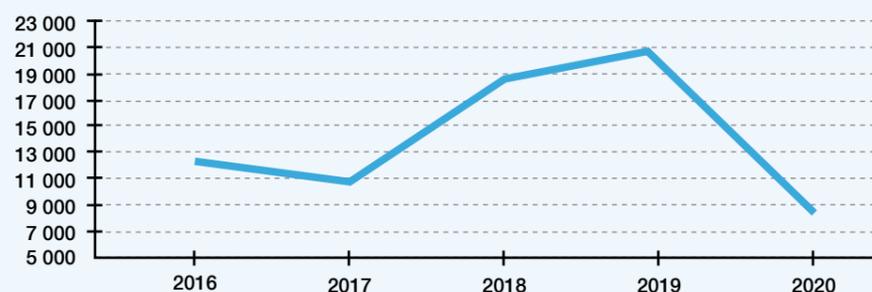
SYNTHÈSE

La situation financière d'ensemble des communes de Mayotte est équilibrée avec notamment :

- un équilibre annuel budgétaire (ratio « remboursement du capital de la dette / épargne brute » inférieur à 1),
- des investissements en développement ;
- un endettement modéré malgré la hausse des investissements.

En 2020, la crise sanitaire et les confinements imposés ont cependant conduit à une forte baisse de l'épargne brute :

COMMUNES DE MAYOTTE : ÉVOLUTION DE L'ÉPARGNE BRUTE (K€)



ANALYSE FINANCIÈRE

des intercommunalités de Mayotte en 2020

Mayotte compte au total 8 groupements de collectivités dont 3 syndicats, une communauté d'agglomération et 4 communautés de communes. L'analyse porte sur ces 5 EPCI à fiscalité propre.

Les EPCI de Mayotte ont été créés récemment entre 2014 et 2015. Cette création récente influe ainsi sur leur structure budgétaire.

Section de fonctionnement

1. Des dépenses de fonctionnement en hausse : +31,7% en 2020

Depuis 2016, les dépenses de fonctionnement ont augmenté de plus de 106%. Cette augmentation correspond au démarrage du fonctionnement des intercommunalités à partir de 2016 : quatre des cinq intercommunalités de Mayotte ont été créées le 1^{er} janvier 2016.

Les dépenses de personnel représentent 18%, soit plus de deux fois moins qu'au niveau national (38%). Les dépenses de personnel diminuent de 15% sur l'exercice 2020. La crise sanitaire a eu des effets sur la gestion du personnel des collectivités

par des annulations d'actions de formations professionnelles, des frais de déplacement non versés aux personnels, l'absence de recours à des contrats de suppléance et la baisse du nombre d'heures supplémentaires.

Les dépenses les plus importantes sont les participations obligatoires (services d'incendie, contributions aux organismes de regroupement) et les subventions versées aux organismes publics et privés. Ces dépenses représentent 46% des dépenses de fonctionnement en 2020 et sont en progression de 65,6% entre 2019 et 2020.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	14 465	18 279	19 238	22 653	29 848	106%	31,76%
dont achats et charges externes	1 705	2 139	2 467	3 364	5 192	205%	54,34%
dont frais de personnel	2 391	1 503	2 428	6 409	5 447	128%	-15,01%
dont charges financières	0	0	0	25	67	NS	NS

2. Des recettes de fonctionnement en hausse : +21,7% en 2020

Les recettes de fonctionnement visant à assurer le fonctionnement des services publics ont plus que doublé depuis 2016. Cette augmentation est révélatrice de la montée en compétences des EPCI.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	18 993	21 155	25 559	38 132	46 427	144,44%	21,75%
dont impôts locaux	9 975	11 980	9 365	21 426	28 976	190,49%	35,24%
dont concours de l'État	4 389	7 577	9 759	12 309	16 704	280,59%	35,71%

2.1 Fiscalité

Le produit des taxes foncières reste faible ainsi que le produit de la CVAE. Les impôts locaux représentent au total 21% des recettes réelles de fonctionnement. Comme pour les communes, la faiblesse du produit

fiscal résulte de la situation de grande pauvreté du territoire, mais aussi des retards dans le recensement des bases et dans la mise en place du cadastre qui relèvent de la responsabilité de l'État.

Taxes foncières, TH et CFE - EPCI							
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	2 307	2 792	1 084	2 648	2 646	15%	-0,1%
TFB	1 404	1 426	1 251	1 665	1 941	38%	16,6%
TFNB	255	174	322	259	257	1%	-0,8%
CFE	3 976	3 587	4 657	4 465	5 087	28%	13,9%
TOTAL	7 942	7 979	7 314	9 037	9 931	25%	9,9%

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
CVAE	1 283	1 316	2 015	1 765	2 491	94,15%

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF représente 24,4% des recettes de fonctionnement des EPCI. Compte tenu de la création récente des EPCI à Mayotte, la DGF leur a été versée à partir de 2015 au fur et à mesure de leur mise en place. Comme pour les communes, la DGF des EPCI de Mayotte n'a pas été soumise à la contribution au redressement des finances publiques (CRFP). Cela

explique la progression continue de la DGF depuis 2015.

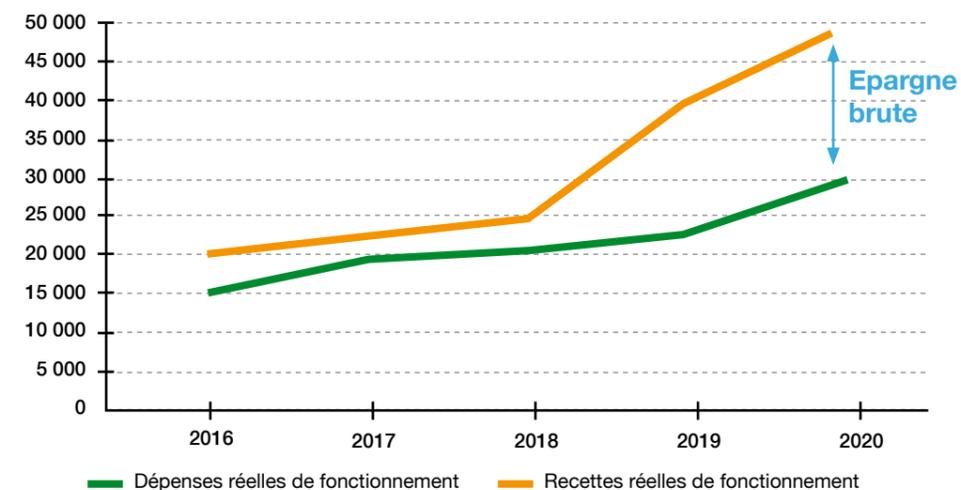
La nouvelle hausse de la dotation en 2020 (près de +9% après +10% en 2019) fait suite à la réforme de la dotation d'intercommunalité entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019.

K€	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
DI	282	4 962	6 647	9 427	10 360	11 337	9%
DC	0	0	0	0	0	0	
DGF totale	282	4 962	6 647	9 427	10 360	11 337	

3. Augmentation de l'épargne brute

Compte tenu d'une augmentation des recettes supérieure à celle des dépenses en 2020, l'épargne brute augmente de 7,1% :

EPCI DE MAYOTTE : DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Epargne brute (CAF)	4 527	2 876	6 321	15 478	16 579	266,22%	7,11%

Les intercommunalités mahoraises sont en 2020 en équilibre annuel budgétaire, l'épargne brute étant largement supérieure au remboursement du capital de la dette.

II. Section d'investissement

1. Démarrage des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement sont constituées de dépenses d'équipement à hauteur de 93,6% en 2020. Le niveau de dépenses qui passe ainsi de 0,9 M€ à 13,3 M€ en 2020 reflète la montée en

charge des investissements des EPCI. La première hausse de l'investissement date de 2017 avec 3 M€ de dépenses.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	953	3 028	3 887	11 874	13 322	1297,90%	12,19%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	<i>953</i>	<i>3 028</i>	<i>3 887</i>	<i>10 969</i>	<i>11 148</i>	<i>1069,78%</i>	<i>1,63%</i>

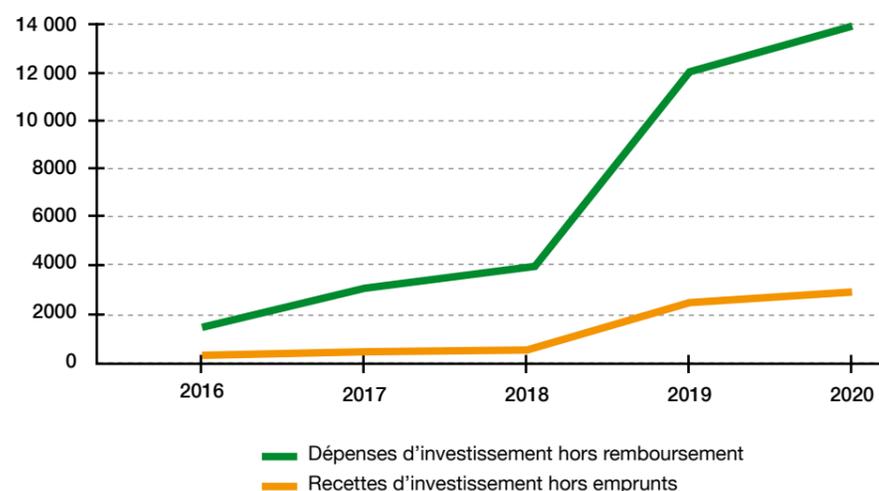
2. Démarrage des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont très peu élevées en 2016 et 2017 en lien avec la création récente de la plupart des EPCI en 2015-2016. 2018 et surtout

2019 et 2020 sont les années de la montée en charge des recettes qui passent à 8,9 M€ en raison d'un flux d'emprunt proche de 6 M€ par an depuis 2019.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles d'investissement	93	494	2 021	8 724	8 920	9491,4%	2,25%
<i>Recettes d'investissement hors emprunts</i>	93	494	521	2 724	3 120	3254,8%	14,54%
<i>dont FCTVA</i>	0	2	76	433	453	NS	4,62%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	93	491	445	2 290	2 667	2767,7%	16,46%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	0	0	0	0	0		
<i>Emprunts souscrits</i>	0	0	1 500	6 000	5 800	NS	-3,33%

EPCI DE MAYOTTE : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



2. Endettement

L'encours de dette total est faible et se résume aux flux d'emprunt de 2018 à 2020, soit 13,3 M€ ce qui représente moins de 10 mois d'épargne brute.

SYNTHÈSE

Les budgets des EPCI de Mayotte ont été mis en place pour la plupart en 2016. L'analyse des comptes reflète cette création récente avec notamment en 2018 et 2019, un démarrage des investissements et de la mobilisation de l'emprunt.

Aujourd'hui, les grands projets des intercommunalités se développent, comme en témoignent le lancement d'études pour l'élaboration des schémas directeurs d'aménagement. Les équipes intercommunales constituées au départ avec les transferts de personnels communaux se renforcent avec des recrutements dans les services techniques et les services de développement du tourisme.

Communes et intercommunalités de La Réunion

D'une superficie totale de 2 512 kilomètres carrés, l'île se situe au Sud de l'Océan Indien, entre l'île Maurice et Madagascar.

La Réunion compte 859 959 habitants répartis sur 24 communes et 5 communautés d'agglomération.

2020	Indicateurs sociaux		Environnement économique			
	Population	Taux de croissance annuel moyen de la population 2014 - 2020	Superficie (en km ²)	PIB par habitant	Taux d'inflation	Taux de chômage
La Réunion	859 959	0,3%	2 512	22 948	0%	17%
France + DOM	67 063 703	0,2%	633 208	35 960	0,50%	8%

*Source : INSEE

La population réunionnaise progresse de 0,5% par an depuis 2013, rythme voisin du niveau national (+0,4%). La croissance démographique est portée par le solde naturel, marqué par un excédent des naissances sur les décès. En revanche, elle est freinée par des départs plus nombreux que les arrivées sur le territoire. La fécondité s'élève à 2,41 enfants par femme. La population est jeune : les personnes de moins de 20 ans sont près de trois fois plus nombreuses que celles de 65 ans ou plus.

Le PIB par habitant reste inférieur de 37% à la moyenne nationale et le taux de chômage reste élevé à plus du double de la moyenne nationale. Près de 39% des Réunionnais vivent sous le seuil de pauvreté. Ce taux reste beaucoup plus important qu'au niveau national (15,1%). En effet, le déficit d'emplois est important sur l'île. Pour autant, avoir un emploi ne suffit pas toujours pour éviter la pauvreté. Parmi les ménages dont les revenus d'activité sont la principale ressource, 20% sont en dessous du seuil de pauvreté, soit deux fois plus que la moyenne nationale. Les niveaux de vie demeurent plus faibles à La Réunion dans toute l'échelle des revenus.

La moitié des Réunionnais ont un niveau de vie inférieur à inférieur de 29% au niveau national.¹⁹

En 2020, l'économie réunionnaise a été frappée par la crise sanitaire. Cela s'est traduit par une chute de l'activité économique. Tous les grands secteurs économiques de l'île subissent des pertes en 2020 : le tourisme et la construction sont particulièrement touchés.

Cependant, après une baisse d'activité durant le confinement, l'économie réunionnaise a fait preuve de résilience, aidée par une situation sanitaire maîtrisée dans l'île et par les soutiens des collectivités territoriales. La consommation des ménages se redresse aussi assez rapidement en raison de revenus qui ont été plutôt protégés par l'activité partielle, l'aide aux indépendants, mais aussi par des hausses de prestations sociales.

Le marché du travail résiste plutôt bien, avec 3 600 emplois salariés créés dans le secteur privé sur l'année. La Réunion est une des rares régions françaises créatrices nettes d'emplois sur l'année.

Par rapport à 2019, le taux de chômage est en régression de 4 points.

¹⁹ L'essentiel sur... La Réunion - INSEE - 4 octobre 2021

ANALYSE FINANCIÈRE

des communes de la Réunion en 2020

I. Section de fonctionnement

1. Dépenses réelles de fonctionnement : +3,6% en 2020

Les communes de La Réunion présentent des dépenses réelles de fonctionnement par habitant deux fois plus élevées que la moyenne nationale. Cela s'explique par des facteurs géographiques (risques naturels, distances, climat), démographiques, sociaux (pauvreté, chômage).

Les dépenses de personnel représentent 64% des dépenses de fonctionnement (contre 55,2% pour les communes au niveau national).

Elles augmentent de +6,67% depuis 2016 et de +0,1% en 2020. Ce ralentissement de la progression des dépenses de personnel de plus de 2 points en 2020 par rapport à 2019, s'explique par de moindres dépenses concernant la gestion du personnel des communes (exemples : annulation des actions de formations professionnelles, frais de déplacement non versés aux personnels, absence de recours à des contrats de suppléance, baisse du nombre d'heures supplémentaires, etc.).

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	1 083 964	1 094 602	1 093 475	1 121 757	1 162 483	7,24%	3,63%
<i>dont achats et charges externes</i>	174 481	175 258	178 193	180 850	167 062	-4,25%	-7,62%
<i>dont frais de personnel</i>	694 975	718 653	722 412	740 588	741 358	6,67%	0,10%
<i>dont charges financières</i>	24 305	22 739	22 577	21 247	21 102	-13,18%	-0,68%

Les achats et charges externes sont en baisse. L'état d'urgence sanitaire et les confinements ont en effet ralenti le fonctionnement des services publics. La fermeture des écoles et des activités périscolaires a été sources d'économies non négligeables pour les collectivités concernées : économie du coût des repas, fluides et fournitures, entretien des espaces et

des matériels... Dans les services culturels, sportifs et de loisir, la fermeture des équipements a engendré des baisses de coûts. Ainsi, les achats et charges externes qui représentent 14% des dépenses réelles de fonctionnement, sont en baisse de 7,6%, soit -13,7 M€.

2. Recettes réelles de fonctionnement : -0,35% en 2020

Les recettes réelles de fonctionnement sont composées pour l'essentiel de l'octroi de mer, des recettes de taxes foncières et de taxe d'habitation et de la DGF.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	1 169 408	1 187 165	1 204 047	1 227 702	1 223 371	4,61%	-0,35%
<i>dont impôts et taxes</i>	838 079	859 450	883 001	902 636	905 759	8,08%	0,35%
<i>dont concours de l'État</i>	181 936	182 263	188 956	194 658	204 459	12,38%	5,03%

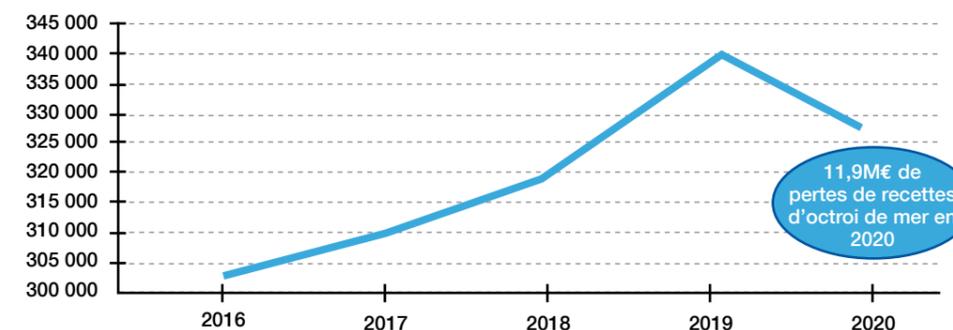
2.1 Fiscalité

Le produit de l'octroi de mer représente plus de 36% des recettes fiscales²⁰. À l'instar des autres départements d'outre-mer et de la majorité des économies insulaires, l'économie de La Réunion a largement recours aux importations pour ses approvisionnements en biens et en matières premières. En 2020, les échanges commerciaux avec l'extérieur sont marqués par les conséquences

de la crise sanitaire. Les importations régressent (-2,9 %) par rapport à 2019.

Ainsi, après une hausse continue du produit de l'octroi de mer de 2016 à 2019 (+12%), 2020, marque un coût d'arrêt à la croissance de ce produit assis sur les importations de marchandises et qui varie en fonction de l'activité économique.

COMMUNE DE LA RÉUNION : ÉVOLUTION DU PRODUIT DE L'OCTROI DE MER (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	Pertes 2020	2020/2019
Produit de l'octroi de mer	303 881	310 871	318 612	340 733	328 827	-11 906	-3%

Le produit de la fiscalité sur les taxes foncières et d'habitation augmente de façon continue entre 2016 et 2020 (+14%).

Néanmoins, la qualité des bases fiscales reste inférieure à celles de la métropole et doit être améliorée. Il convient de rappeler que le recensement des bases fiscales et leur bonne tenue ainsi que le

recouvrement des impôts locaux relèvent de l'entière responsabilité de l'État.

Les impôts ménages (taxe d'habitation, taxes foncières) ont constitué un élément protecteur dans les ressources locales des communes réunionnaises et ont poursuivi leur dynamique en 2020 avec une croissance de +2,04%.

Taxes foncières et TH - Communes							
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	134 772	141 004	145 395	152 653	154 766	15%	1,38%
TFB	220 060	228 993	237 078	243 156	249 138	13%	2,46%
TFNB	2 112	2 188	2 062	1 691	1 704	-19%	0,77%
Total	356 944	372 185	384 535	397 500	405 608	14%	2,04%

2.2 Forte baisse des ventes de biens et services

Les ventes de biens et services issues de l'exploitation des services publics locaux notamment enregistrent une forte baisse par rapport à 2019 :

K€	2019	2020	Pertes 2020	2020/2019
Produit de la vente de biens et services	68 009	34 522	33 498	-49,2%

²⁰ Source : DGFIP

2.3 Dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes de La Réunion a baissé de 11,9 M€ entre 2014 et 2020 (-6,4%). Après avoir atteint son point bas en 2017, elle est de nouveau en augmentation depuis 2018.

S'agissant de la dotation forfaitaire, celle-ci connaît de fortes baisses jusqu'en 2017, sous l'effet des contributions au redressement des finances publiques (CRFP) prélevées sur cette dotation entre 2014 et 2017. À noter que la loi de finances pour 2016 a permis, en 2016 et 2017, de déduire l'octroi de mer de l'assiette de calcul de la CRFP : cependant cette disposition, qui génère certes un moindre prélèvement, ne permet pas d'éviter une baisse importante de dotation.

Depuis 2018, avec l'arrêt de la baisse des dotations, la dotation forfaitaire est en légère hausse, en raison de la légère progression de la population, dont l'effet positif sur la dotation est toutefois atténué par l'écrêtement annuel appliqué sur certaines communes pour financer notamment la hausse de la péréquation nationale.

La DACOM²¹ est en augmentation chaque année sur l'ensemble de la période. Cette hausse n'a cependant pas compensé les baisses de dotation forfaitaire entre 2014 et 2017. A la différence de la DSU et de la DSR²², la DACOM n'est pas ciblée prioritairement sur les communes les plus en difficulté mais sur l'ensemble des communes d'outre-mer. En 2017, dernière année d'application de la CRFP, la baisse de la DGF est plus faible, en raison d'une part de l'allègement de moitié de l'effort appliqué au bloc communal, et d'autre part de la revalorisation de l'enveloppe nationale de DACOM votée en loi de finances pour 2017, qui permet une hausse plus marquée de cette dotation en 2017.

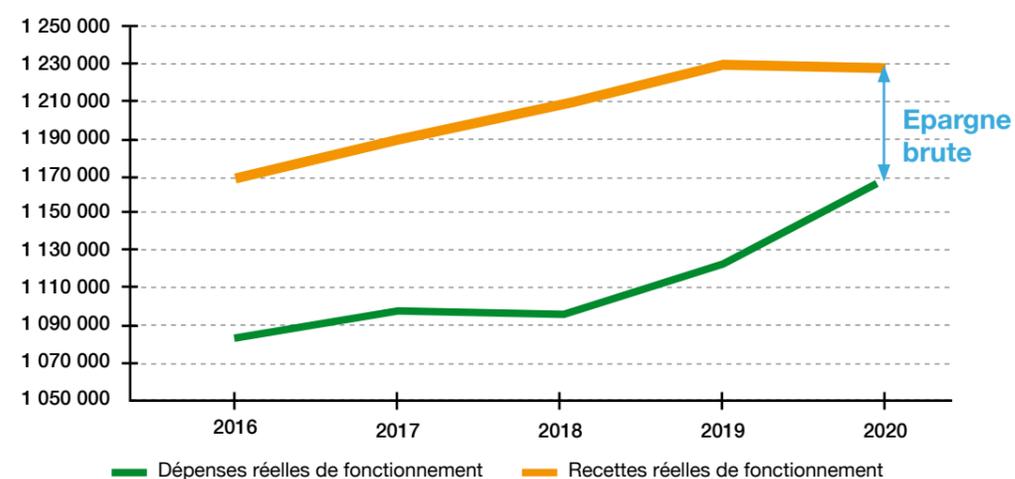
Depuis 2017, la DGF totale augmente de 15,2 M€ (+9,5%), conjuguant une stagnation de dotation forfaitaire et la progression, moins forte toutefois qu'en début de période, de la DACOM.

M€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020
Dotation forfaitaire	132,5	112,6	96,4	88,9	89,8	89,9	89,8	-42,7
DACOM	54,8	59,9	64,6	71,3	75,2	78,2	85,6	30,8
DGF	187,3	172,5	161,0	160,2	165,0	168,1	175,4	-11,9

3. 15. Baisse de l'épargne brute

En raison de la diminution des recettes de fonctionnement (-0,35% en 2020) et de l'augmentation des dépenses (+3,6% en 2020), l'épargne diminue :

COMMUNES DE LA RÉUNION : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



²¹ DACOM : Dotation d'aménagement des communes et circonscriptions territoriales d'outre-mer. Pour les communes des DOM, cette dotation fait l'objet d'une réforme à compter de 2020 afin de permettre un rattrapage par rapport aux communes de métropole et d'introduire davantage de péréquation dans sa répartition.

²² DSU : dotation de solidarité urbaine ; DSR : dotation de solidarité rurale

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020-2019	2020/2019
Epargne brute (CAF)	85 444	92 563	110 571	105 944	60 888	-45 056	-42,53%

En 2020, en raison des pertes enregistrées sur la vente de biens et services (-33,4 M€) et sur le produit de l'octroi de mer (-11,9 M€), la situation financière des communes se fragilise, alors que les besoins

d'investissement public y sont plus importants. L'épargne brute chute ainsi de plus de 42% en 2020. Sur la période 2016-2020, celle-ci est en diminution de -28,7%.

II. Section d'investissement

1. Des recettes d'investissement en hausse

Les dotations et subventions d'investissement représentent plus de 58,6% des recettes d'investissement (51% au niveau national).

Les recettes d'investissement enregistrent globalement une hausse de 18,1% entre 2016 et 2020 en raison notamment de l'augmentation des

dotations et subventions et d'un redressement de l'économie réunionnaise depuis 2018.

À noter la forte augmentation du FCTVA depuis 2018 (+18%) en lien avec la reprise de la croissance des dépenses d'investissement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes d'investissement hors emprunts	165 829	135 215	168 632	173 850	195 944	18,16%	12,71%
<i>dont FCTVA</i>	34 555	29 717	31 801	35 247	37 525	8,59%	6,46%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	97 280	84 595	104 718	108 148	114 820	18,03%	6,17%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	33 993	20 902	32 112	30 454	43 598	28,26%	343,16%

2. Baisse des dépenses d'investissement

Les dépenses d'équipement représentent 87% des dépenses d'investissement, soit un niveau égal au

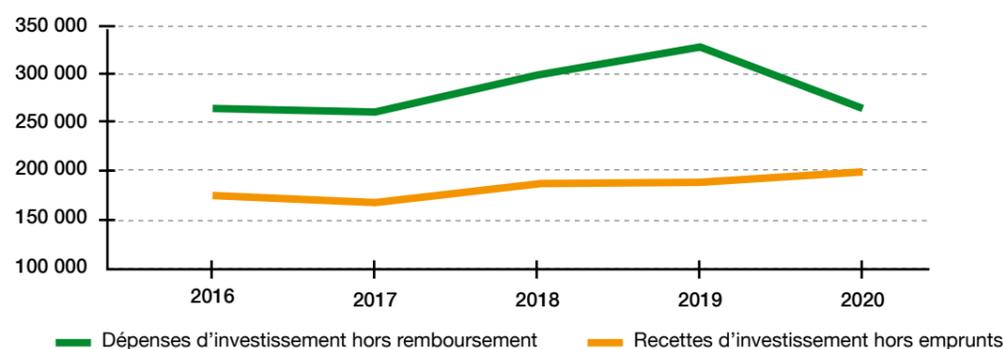
niveau national. Elles diminuent de 14,46% en 2020 en lien avec la baisse de l'épargne brute.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	269 852	265 238	302 581	319 439	278 113	3,06%	-12,94%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	228 712	230 691	273 118	282 718	241 842	5,74%	-14,46%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	19 244	16 352	17 457	13 827	11 728	-39,06%	-15,18%
<i>dont autres dépenses réelles d'investissement (hors remboursement)</i>	21 895	18 193	12 005	22 893	24 541	12,08%	7,20%

Au total, ce recul des investissements de 12,94% est comparable à la moyenne nationale (-16,3%). Cette baisse est due au retard dans l'installation des conseils municipaux ce qui a différé la reprise

des projets d'investissement. La chute de l'épargne brute a également pesé sur les décisions des élus d'engager de nouveaux projets ou de maintenir leur programmation.

COMMUNES DE LA RÉUNION : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Endettement

De 2016 à 2020, l'encours de dette s'accroît avec l'augmentation des dépenses d'investissement :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Encours total de la dette au 31 décembre	835 911	869 540	882 764	1 156 750	1 218 216	5,3%

Avec la baisse de la capacité d'autofinancement et la reprise des investissements depuis 2018, le bouclage des budgets s'est effectué par l'accroissement de l'emprunt. La capacité de désendettement qui

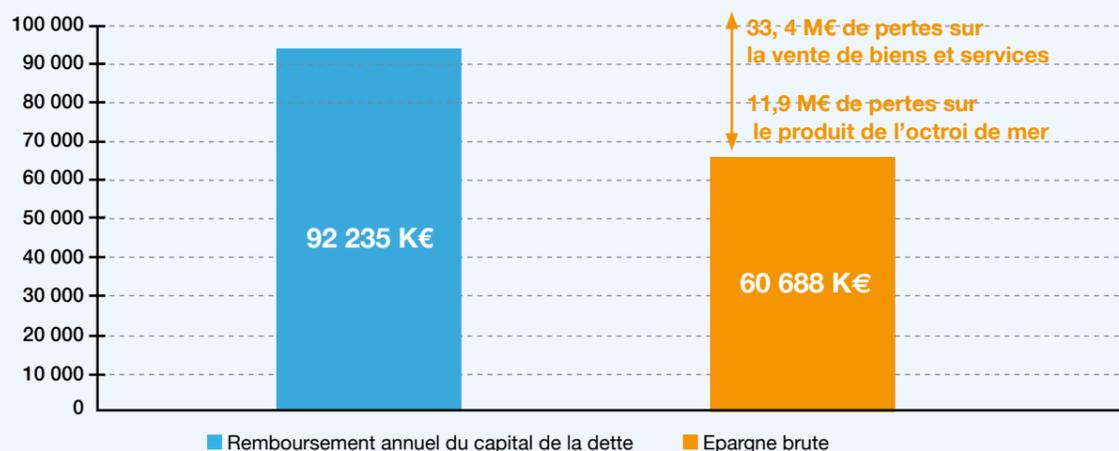
s'élevait à 8 ans en 2018, s'établit en 2020 à 20,2 ans bien au-delà du seuil d'alerte (12 ans). Toutefois, cette situation est surtout due à un effondrement de l'épargne brute.

SYNTHÈSE

La situation financière d'ensemble des communes de La Réunion s'est dégradée en 2020 en raison des effets de la crise sanitaire : la fermeture des services a généré 33,4 M€ de pertes et le produit de l'octroi de mer a baissé de 11,9 M€. L'épargne brute baisse ainsi à due concurrence (-45,4 M€) et ne couvre plus le remboursement annuel du capital de la dette.

Les communes dans leur globalité se retrouvent en situation de déséquilibre structurel en 2020, le montant de l'épargne brute ne couvrant pas le remboursement annuel du capital de la dette :

COMMUNES DE LA RÉUNION : REMBOURSEMENT EN CAPITAL DE LA DETTE ET ÉPARGNE BRUTE EN 2020 (K€)



L'impact de la crise sanitaire se mesure aussi sur les investissements qui ont enregistré une forte baisse (-12,5%) en lien avec la baisse de l'épargne, première source de financement.



ANALYSE FINANCIÈRE
des intercommunalités de la Réunion en 2020

La Réunion compte au total 15 groupements de collectivités dont 10 syndicats, et 5 communautés d'agglomération (CA). L'analyse porte sur les 5 CA.

Section de fonctionnement

1. Dépenses de fonctionnement : +2,5% en 2020

Les dépenses réelles de fonctionnement sont globalement en hausse pour les intercommunalités de la Réunion (+2,5%, +10,4 M€). Cette hausse résulte toutefois d'évolutions contraires : la baisse globale des charges externes (-0,36% en 2020) d'une part, et une augmentation des dépenses de personnels (+8,49%), d'autre part.

Les dépenses de personnel représentent 22% des dépenses réelles de fonctionnement. Leur augmentation de 8,49% en 2020 traduit la montée en charge des compétences des EPCI de La Réunion.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses réelles de fonctionnement	395 395	394 690	392 754	410 166	420 573	6,37%	2,54%
dont achats et charges externes	226 502	229 563	226 434	232 856	232 022	2,44%	-0,36%
dont frais de personnel	82 259	84 150	81 199	85 423	92 677	12,66%	8,49%
dont charges financières	7 580	7 473	6 651	6 132	5 560	-26,65%	-9,33%

2. Recettes de fonctionnement : +4,3% en 2020

C'est notamment la hausse du produit de la fiscalité qui contribue à la hausse des recettes réelles de fonctionnement.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles de fonctionnement	432 699	455 313	455 071	468 587	488 988	13,01%	4,35%
dont impôts et taxes	311 420	338 184	348 181	353 763	362 177	16,30%	2,38%
dont concours de l'Etat	85 281	81 226	78 419	81 763	83 903	-1,62%	2,62%

2.1 Fiscalité

Le produit des taxes foncières et d'habitation représente environ 34% des recettes de fonctionnement. Le produit de ces taxes est en hausse.

Taxes foncières et TH - EPCI							
K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
TH	42 281	43 650	44 691	46 882	47 464	12%	1,24%
TFB	2 838	2 934	2 998	3 111	3 207	13%	3,09%
TFNB	565	698	555	523	524	-7%	0,19%
CFE	64 383	69 578	72 441	70 677	72 322	12%	2,33%
TOTAL	110 067	116 860	120 685	121 193	123 517	12%	1,92%

La CVAE assure 9,5% de recettes fiscales. Son produit est en hausse sur la période 2016 -2020 de 38,6% notamment grâce au redressement de la conjoncture économique :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
CVAE	24 882	29 647	31 187	33 929	34 487	38,60%

La progression des impôts ménages et de la fiscalité économique locale (CFE, CVAE) a apporté aux EPCI

un surplus de recettes de 3M€ par rapport à 2019.

2.2 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF a été réduite de 24 M€ depuis 2014 ; elle représente en 2019, 8% des recettes de fonctionnement des EPCI.

Les EPCI de La Réunion ont été soumis à la contribution au redressement des comptes publics (CRFP) de 2014 à 2017, prélevée sur la dotation d'intercommunalité (DI), ce qui explique la diminution de la DGF sur cette période. Par ailleurs, la baisse s'explique aussi par l'écrêtement annuel appliqué

à la dotation de compensation (DC) pour financer la hausse de la péréquation nationale et les évolutions de la carte intercommunale.

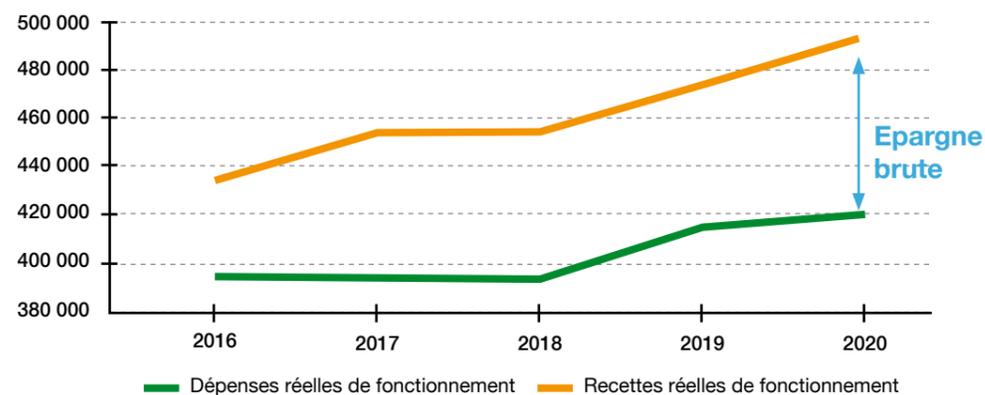
En 2020, la dotation d'intercommunalité progresse toutefois de 5,8%. Cela fait suite à la réforme de la dotation entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2019. Ainsi, la dotation d'intercommunalité des communautés d'agglomération a progressé modestement depuis 2019.

K€	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Evolution 2014-2020
DI	42 786	32 901	21 016	18 076	16 990	17 712	18 739	-24 047
DC	23 486	22 974	22 529	21 903	21 445	20 954	20 570	20 570
DGF totale	66 272	55 875	43 545	39 979	38 435	38 665	39 309	39 309

3. Augmentation de l'épargne brute

Compte tenu d'une augmentation des recettes réelles de fonctionnement (+4,3%) à un rythme supérieur à celle des dépenses (+2,5%), l'épargne brute progresse en 2020 :

EPCI DE LA RÉUNION : ÉVOLUTION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT (K€)



K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2019
Épargne brute (CAF)	37 304	60 623	62 317	58 421	68 414	17,1%

Cette amélioration de l'épargne a accompagné la reprise de l'investissement public local, depuis 2017.

II. Section d'investissement

1. Recettes réelles d'investissement en hausse

Les recettes réelles d'investissement hors emprunt augmentent de plus de 7% en 2020.

Cette augmentation est due notamment au maintien de l'emprunt et à la progression du FCTVA et des dotations et subventions reçues. Il peut s'agir du produit d'opérations sur des immobilisations

financières, de cession d'immobilisation ou encore des opérations pour compte de tiers.

À noter la croissance du FCTVA de plus de 102% en 2020. Cela fait suite à l'augmentation continue des dépenses d'investissement depuis 2018.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Recettes réelles d'investissement	73 787	46 509	76 309	100 509	107 760	46,04%	7,21%
<i>Recettes d'investissement hors emprunts</i>	51 784	24 865	30 175	55 973	54 736	5,70%	-2,21%
<i>dont FCTVA</i>	15 818	9 046	8 858	7 360	14 937	-5,57%	102,95%
<i>dont autres dotations et subventions</i>	24 168	11 735	14 599	14 432	18 810	-22,17%	30,34%
<i>dont autres recettes réelles d'investissement (hors emprunts)</i>	11 797	4 084	6 718	34 181	20 989	77,92%	-38,59%
<i>Emprunts souscrits</i>	22 002	21 643	46 134	44 535	53 024	141,00%	19,06%

2. Croissance des dépenses d'investissement

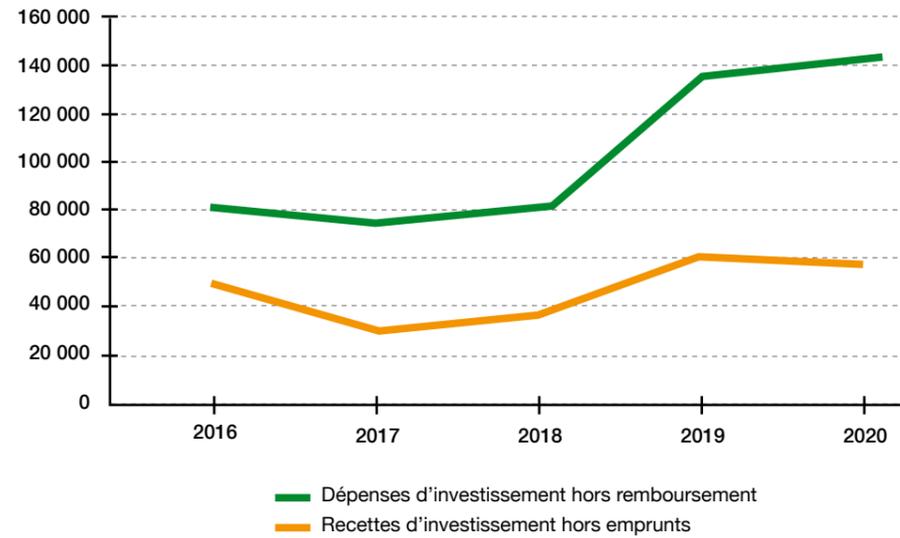
Les dépenses d'équipement représentent 89% des dépenses d'investissement, soit une proportion supérieure au niveau national (70,3%). Les dépenses d'équipement ont augmenté de 101,5% entre 2016 et 2020 en lien avec la montée en charge des EPCI

et le redressement de l'économie réunionnaise de (+2,2%) en 2020.

En 2020 les dépenses d'équipement progressent de 8,4%.

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016	2020/2019
Dépenses d'investissement hors remboursement	77 867	73 810	84 089	131 100	142 775	83,36%	8,91%
<i>dont dépenses d'équipement</i>	63 062	57 066	70 036	117 270	127 116	101,57%	8,40%
<i>dont subventions d'équipement versées</i>	5 742	10 091	9 434	9 540	11 215	95,32%	17,56%
<i>dont autres dépenses réelles d'investissement (hors remboursement)</i>	9 062	6 653	4 618	4 289	4 443	-50,97%	3,59%

EPCI DE LA RÉUNION : DÉPENSES ET RECETTES D'INVESTISSEMENT HORS EMPRUNT (K€)



3. Endettement

L'encours de dette total reste maîtrisé et progresse légèrement entre 2016 et 2020 :

K€	2016	2017	2018	2019	2020	2020/2016
Encours total de dette au 31 décembre	289 942	287 932	292 030	285 928	309 206	6,64%

En outre la capacité de désendettement reste d'un bon niveau à 4,5 ans, soit un montant comparable à la capacité de désendettement des EPCI au niveau national (4,6 ans).

SYNTHÈSE

Les budgets des EPCI de La Réunion restent en situation équilibrée avec :

- une évolution des recettes de fonctionnement supérieure aux dépenses,
- des dépenses d'équipement en augmentation tandis que l'endettement reste modéré,
- une bonne capacité de désendettement.



ANALYSE DES COMPTES DE GESTION DES COMMUNES

ET EPCI de Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte et La Réunion

L'analyse financière des communes et des intercommunalités porte sur l'année 2020 et sur l'impact financier de la crise sanitaire sur les budgets des communes et des intercommunalités. Comment ont évolué les ressources des communes et intercommunalités ? Peut-on chiffrer les pertes brutes induites par la crise ?

Comme chaque année, l'AMF a réalisé cette étude dont les développements et les graphiques peuvent être téléchargés pour illustrer les rapports d'orientations budgétaires ou pour tout autre document budgétaire.



www.amf.asso.fr